



SEANCE DU 5 mars 2012

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 803
2. Octroi d'un subside à la société ARTCOM pour un projet de carte de fidélité 803
3. Développement du postulat de M. Fabien Girard portant sur un audit du journal "Monthey, ma Ville" 808
4. Réponse au postulat de M. Alphonse Alonso portant sur un plan d'aménagement des quartiers sous gare: complément d'information sur le quartier des Semilles 808
5. Réponse au postulat de M. Graziano Lombardi portant sur la mise en place d'une politique énergétique innovante 810
6. Réponse au postulat de M. Nicolas Défago portant sur une utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques 818
7. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances: 822
 - 7.1 Réponse à la question de M. Alphonse Alonso portant sur le soutien des associations montheyennes lors de manifestations 822
 - 7.2 Réponse à la question de M. Jean-Jacques Nkosi-Zassala portant sur la récupération par la ville de Monthey des montants engagés pour les réparations des malfaçons du bâtiment de la Médiathèque 823
 - 7.3 Réponse à la question de M. Roland Dousse portant sur les conditions relatives à une démission du Conseil général 825
 - 7.4 Budget 2012 : Question de Mme Angelika Schütz portant sur l'état de l'étude globale des circulations de la ville de Monthey 827
 - 7.5 Réponse à la question de M. Fabrice Thétaz portant sur l'entrée sud de Monthey et la problématique de la circulation aux heures de pointe 828
 - 7.6 Réponse à la question de M. Alphonse Alonso portant sur la collaboration et les synergies possibles entre Monthey et Collombey au niveau de la police et des transports 829
 - 7.7 Réponse à la question de M. Christian Mayor portant sur l'installation d'une urne accessible 24h sur 24 pour le vote par correspondance 832
8. Divers 833



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ouvre la séance du Conseil général du 5 mars 2012. Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier, de Mme Delphine Vannay pour la prise du procès-verbal, du responsable de la salle M. Leutwiler, de Mesdames et Messieurs de la presse et du public.

La convocation vous a été adressée le 3 février 2012, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 46 conseillers généraux.

Excusés : M. Claude Berger, M. Eric Borgeaud, M. Manuel Dialeste, M. Christian Fracheboud, M. Ismet Karagulle, M. Pierre-Marie Lenweiter, Mme Françoise Matthey, M. François Nanchen, M. Damien Quendoz, M. André Rey, M. Dominique Parvex, M. Antonio Ribeiro, M. Guillaume Sonnati, M. Philippe Vallat.

Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Est excusé pour la Municipalité : M. Christian Multone.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011.

Le procès-verbal du 12 décembre 2011 est accepté à l'unanimité.

2. Octroi d'un subside à la société ARTCOM pour un projet de carte de fidélité

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Le rapporteur de la commission de Gestion, M. Marc Colombara, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 25 février dernier.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.

Il n'y pas de message du Conseil municipal au Conseil général pour cet objet.

Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

Intervention de M. Marc Colombara, rapporteur de la commission de Gestion

Merci Monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, la commission de Gestion formée de Mesdames et Messieurs, Délitroz Marielle présidente, Meldem Jacqueline vice-présidente, Défago Sylvain suppléant, Croset Willy, Mayor Christian, Morisod Gérard, Colombara Marc rapporteur, vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité : soit sur la demande d'octroi d'un subside à la société ARTCOM pour un projet de carte de fidélité.



Préambule

La commission s'est réunie afin d'entendre les arguments de MM. Alain Langel (président ARTCOM) et François Clerc (Clerc Edition SA, fournisseur du matériel) ainsi que ceux de M. Fernand Mariétan (président de la Municipalité).

Sur la base des documents qui nous ont été transmis, ainsi que des discussions en séance, nous avons pu constater que ce projet a une portée beaucoup plus vaste que la seule fidélisation des clients par l'octroi de points. Ce système pourrait offrir des possibilités beaucoup plus vastes et variées, notamment en interaction avec de nombreux services communaux (théâtre, déchetterie, piscines, salles de sport, etc.).

Conclusions

Une commission ad hoc sera créée afin de mettre sur pied ce système. Elle sera composée de deux ou trois membres d'ARTCOM, d'un municipal, du responsable de l'informatique communale ainsi que du fournisseur des cartes.

Les membres de la commission tiennent vraiment à préciser qu'il ne s'agit pas seulement d'une carte de fidélité mais bel et bien d'une carte multifonctions ouvrant la porte à de très nombreuses autres applications. Cette solution, qui a les avantages de ses inconvénients, se présente presque comme un choix de société car elle pourrait, à terme, remplacer les badges d'accès, la monnaie des parkings et servir de manière innovante la population de notre belle cité.

La commission demande à la Municipalité de veiller à ce que l'intégration de ces nouvelles technologies et leurs applications dans l'infrastructure communale ne débouchent pas sur des systèmes « mammouth », gros et ingérables. Elle insiste auprès de tous les acteurs de ce dossier afin qu'elles servent à améliorer les conditions de vie des Montheysans avec des solutions innovantes et simples.

Ce système de fidélisation de la clientèle apparaît comme un plus pour les petits commerçants et il va créer une nouvelle émulation entre les commerçants. Ces cartes de fidélités proposées ne sont qu'un volet d'un projet plus large visant à améliorer la visibilité et l'attractivité des commerces montheysans. Cette solution est innovante et inédite. Nous espérons qu'elle permettra aux Artisans et Commerçants montheysans d'atteindre les buts fixés et ainsi maintenir l'attractivité du centre ville.

La commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil général d'accepter l'octroi du subside de CHF 62'000.- ainsi qu'un montant de CHF 10'000.- par an dès la deuxième année de fonctionnement.

Monthey, le 18 février 2012. Marielle Délitroz présidente, Marc Colombara rapporteur.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le rapporteur.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, tout d'abord merci à la commission de Gestion pour son rapport détaillé, clair et précis et pour sa prise de position à l'unanimité pour soutenir ce projet. Il ne nous manque que la décision de la Municipalité qui n'a pas daigné nous envoyer de



message et dont nous ne connaissons finalement pas la position, même si nous osons imaginer son approbation.

Le groupe PLR va soutenir ce subsidé. Il partage le souci d'ARTCOM de voir dépérir les petits commerces. Nous avons d'ailleurs fait ici une intervention, par notre président, sur l'état des vitrines du centre ville. Nous pensons que cette carte de fidélité pourra apporter un plus pour nos concitoyens. Nous nous sommes quand même demandé si c'était à la commune de sponsoriser une initiative privée de cette sorte. Clairement la réponse a été oui, surtout que les services communaux peuvent être associés à ce projet. Nous encourageons cette association et espérons que la commune saura profiter de cette opportunité pour en faire bénéficier nos concitoyens en y associant la déchetterie, le théâtre, la médiathèque, la piscine et la patinoire, en fait tous les services qui pourront s'intégrer dans ce projet.

Comme déjà dit, le groupe PLR soutient l'octroi d'un subsidé de CHF 62'000.- ainsi qu'un montant de CHF 10'000.- dès la deuxième année de fonctionnement et surtout encourage la commune à y participer le plus activement possible.

Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

Monsieur le Vice-président, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, le groupe de l'EPM a pris connaissance du rapport de la commission de Gestion du 18 février 2012 concernant la demande d'octroi d'un subsidé à la société ARTCOM pour un projet de carte de fidélité. Ce projet a été favorablement accueilli par nos élus qui partagent le souci des commerçants.

Vu le coût assez important de la mise en place de ce système, nous espérons qu'un grand nombre de membres d'ARTCOM, qui en compte plus de 200, jouera le jeu. Une communication dynamique devrait être mise en place pour informer les clients sur ce qu'ils ont à gagner à venir faire leurs emplettes auprès des petits commerçants, comme la convivialité, le service, la qualité des produits, etc.

Le groupe de l'Entente soutient ce projet et accepte l'entrée en matière.

Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, la fidélisation d'une clientèle, la diffusion ciblée d'informations, l'accès privilégié à des promotions se matérialisent désormais en temps réel.

Le recours à des réseaux sociaux, la traçabilité commerciale, les enquêtes de satisfaction visent tous un unique objectif : la connaissance du client.

Dans ce sens, le mandat donné par ARTCOM à l'Ecole Hôtelière de Lausanne a été visionnaire et audacieux, a fortiori dans une période où la migration des clients du centre-ville vers la périphérie est devenue une réalité.

Le choix d'un support de type RFID, tout à fait usuel dans nombre d'applications commerciales, est pertinent, malléable et actuel.

Il permettra une redondance entre les différents acteurs, petits ou grands, locaux ou voisins. Comme mentionné dans le rapport, cette technique est parfaitement maîtrisée dans de multiples domaines, parfois même à l'insu des consommateurs.

Le groupe PDC trouve particulièrement intéressant la possibilité de faire muter cette carte de fidélité en un véritable sésame électronique qui permettra à tout citoyen montheysan, l'accès aux infrastructures sportives, culturelles, logistiques, civiles, ludiques, cette liste n'étant pas exhaustive. Nous encourageons donc, si ce n'est pas déjà fait, tous les chefs de services concernés à évaluer les possibilités d'utiliser cet outil.

Nous souhaitons néanmoins, sans vouloir raviver quelques discussions passionnées lors du vote du dernier budget, que la Municipalité accompagne, encadre et



supervise cette démarche, que ce soit en terme de budget ou en matière de compatibilité entre les divers acteurs.

Nous nous référons au rapport de la commission de Gestion qui a entendu les principaux acteurs de ce programme et que nous remercions pour ses investigations. Sur cette base, le groupe PDC accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe Gauche Plurielle a pris connaissance avec attention du rapport de la commission de Gestion et la remercie pour son travail ainsi pour sa présentation détaillée du projet d'ARTCOM.

Nous ne pouvons par contre nous empêcher de regretter à l'instar du groupe PLR que le Conseil municipal n'ait pas pris la peine de nous transmettre ne serait-ce qu'un court message dans lequel il nous aurait exposé, si possible avant ce soir, les motifs qui, à ses yeux, justifient l'intervention de la collectivité publique dans le cadre d'activités commerciales strictement privées.

Sur le principe, notre groupe, dans sa majorité, ne voit pas d'inconvénient à apporter son soutien à la démarche d'ARTCOM, qu'il juge intéressante de par son concept évolutif mais également, et dirions-nous surtout par son aspect rassembleur. Nous aimerions toutefois avoir encore quelques précisions avant de nous déterminer définitivement sur les montants que nous serions prêts à accorder. Tout d'abord, et cela nous pensons que le Conseil municipal aurait pu nous le dire spontanément, pourrions-nous savoir sur quel compte ces montants seront prélevés? S'agit-il de la Promotion économique et dans le cas contraire duquel?

Ensuite, à combien s'élèvera, après la première année, le montant total des coûts de fonctionnement? En d'autres termes, quel pourcentage de ceux-ci seront couverts par les CHF 10'000.- qui nous sont demandés à partir de la deuxième année, et les CHF 100.- qui seront perçus pour la location des lecteurs couvriront-ils les frais de fonctionnement ou serviront-ils à amortir les appareils?

Finalement, quelles sont les intentions de la Municipalité au sujet de cette éventuelle exploitation du concept? Une commission ad hoc sera-t-elle vraiment créée et si oui, dans quel délai? Dans le cas contraire, que ferons nous des 20 lecteurs mis à notre disposition? Et, pour le dessert, qu'en est-il de la compatibilité de ce système avec celui déjà mis en place pour les parkings payants?

Je vous remercie pour votre attention et surtout, notre groupe remercie le Conseil municipal, par avance, pour ses réponses.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Madame Desponds. Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais d'abord faire une petite mise au point.

Je vous rappelle que ce montant était prévu dans le budget. A partir de là, il n'est pas d'usage, lorsque les montants figurent dans le budget, que le Conseil municipal établisse un rapport spécifique. Lorsque des objets sont soumis à discussion dans le cadre de la préparation du budget et de la commission de Gestion, les questions viennent sur le tapis à ce moment-là. Cela n'a pas été fait. C'est dans le cadre du rapport de la commission de Gestion qu'on nous a demandé de revenir avec cet



objet. Je précise, à l'intention de M. Cachat, que le Conseil municipal a parlé de cet objet le 15.11.2010, le 20.12.2010 et le 12.09.2011 en présence de M. Langel et de M. Clerc, fournisseur du hardware. Suite à cette présentation, nous avons décidé de « soutenir l'initiative de la société ARTCOM visant la création d'une carte Ville de Monthey pour fidéliser les clients des commerces du centre-ville de Monthey et de participer à hauteur de la moitié du coup de ce budget. Le Conseil municipal accepte ainsi d'inscrire au budget 2012, à titre de participation communale, la somme de CHF 62'000.- destinée à la création d'une carte de fidélisation. La présente décision devra être confirmée lors de l'approbation dudit budget 2012 par le Conseil général et sera exécutoire au plus tôt en 2012. Il charge le service Promotion RH Informations de suivre ce dossier en coordination avec Monthey Tourisme ».

Pour nous les choses étaient claires. On a eu trois séances de discussion sur cet objet. On a considéré qu'il ne s'agissait pas d'une initiative à proprement privée. ARTCOM est un partenaire très représentatif. En effet, il y a plus de 50 personnes qui se sont intéressées à cette démarche. On a donc considéré que cela pouvait justifier une intervention de la commune en relation également avec l'aspect multifonctionnel.

Nous avons eu une séance de présentation à la commission de Gestion qui a beaucoup porté sur les aspects techniques ; j'avais du reste demandé à votre rapporteur d'être à disposition s'il y avait des aspects techniques. Le montant s'élève à environ CHF 10'000.- par année que nous allons devoir remettre ensuite. Concernant la compatibilité avec le système que vous évoquez, cela n'est pour le moment pas prévu. Il appartiendra à cette commission ad hoc de se mettre en place. Pour ce qui nous concerne, les choses sont déjà fixées. C'est M. Patrice Coppex, responsable de l'informatique, qui suivra de près la mise en place de ce système. Voilà ce que je peux vous dire en l'état de ce dossier. La commune sera évidemment impliquée pour sa finalisation.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous sommes toujours à l'entrée en matière, je redonne donc la parole au Conseil général. Comme il n'y a plus de prise de parole, nous passons maintenant au vote de l'entrée en matière.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la discussion de détail et ensuite au vote final. La parole est au Conseil général. Est-ce que la Municipalité veut rajouter quelque chose ? Non.

Nous allons maintenant passer au vote de la demande d'octroi d'un subside à la société ARTCOM pour un projet de carte de fidélité.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez l'octroi d'un subside à la société ARTCOM de CHF 62'000.- ainsi que CHF 10'000.- par année pour le fonctionnement, je vous prie de vous lever.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Le subside est accepté par 42 oui et 2 abstentions.



3. Développement du postulat de M. Fabien Girard portant sur un audit du journal "Monthey, ma Ville"

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Je passe la parole à M. Girard.

Intervention de M. Fabien Girard (PLR)

Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil municipal, chères et chers collègues, il y a un peu moins d'une année, je me permettais d'intervenir sur la question « Monthey une ville qui communique ». Cette dernière, vite orientée sous forme de postulat, questionnait les structures de communication de la ville, notamment le journal « Monthey, ma Ville » afin d'offrir à la population des informations claires et pertinentes sur la vie de notre commune.

A mon grand plaisir, fort est de constater que les oreilles ont sifflé lors de la restructuration du service Administration et Promotion économique en voyant entre temps l'engagement d'une responsable communication à temps partiel. Même si ce temps partiel semble léger par rapport aux attentes que l'on pourrait avoir pour une telle fonction, je suis convaincu que le service saura se poser les bonnes questions et développer ce poste qui a quelques décades de retard. Il me semble dès lors nécessaire de laisser travailler l'équipe en place, tout en étant vigilant au développement futur de la communication au sein de notre ville.

Je remercie donc la Municipalité qui, chose peu courante, a réussi à répondre au postulat avant même que celui-ci soit développé. Par conséquent, ce dernier est retiré.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Je vous remercie Monsieur Girard. Ce point est donc clos.

4. Réponse au postulat de M. Alphonse Alonso portant sur un plan d'aménagement des quartiers sous gare: complément d'information sur le quartier des Semilles

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité a répondu à ce postulat en séance du 20 juin 2011. Un complément d'information pour le quartier des Semilles a cependant été demandé par M. Alonso. La parole est à la Municipalité, Monsieur Widmer.

Intervention de M. E. Widmer, responsable du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, réponse complémentaire au postulat de M. Alphonse Alonso.

En séance du Conseil général du 20 juin 2011, j'avais répondu au postulat de M. Alphonse Alonso intitulé « La ville de Monthey s'arrêtera-t-elle à la gare ? », et développé en séance du Conseil général, sous le titre « Développement du postulat de M. Alphonse Alonso portant sur un plan d'aménagement des quartiers sous gare ».



A l'issue de ces explications, M. Alphonse Alonso a formulé quelques remarques notamment au sujet du secteur des Semilles, auxquelles il est apporté les données complémentaires ci-jointes.

Le développement du secteur d'habitations « Semilles » présente de fortes similitudes avec celui du quartier sous gare. La réalisation de projets de construction a été entreprise au gré des requêtes d'autorisation de bâtir, alors conditionnés au seul respect des prescriptions constructives du règlement communal des constructions et des zones.

Il en résulte un assemblage d'habitations individuelles et d'immeubles de logements collectifs, complété par quelques installations publiques ou semi-publiques. Le tout est contenu dans une poche à bâtir refermant dans son sein un potentiel non bâti, encore à ce jour, d'environ 79'000 m².

La desservance à ces logements présente quelques particularités aussi bien dans sa qualité que dans sa forme, étant précisé que seule la route, sans issue, des Semilles, a fait l'objet d'une étude et d'une planification sérieuse sur 2001 et 2002.

Conscient de cette problématique, le Conseil municipal, lors de la mise en zone de la dernière poche du secteur des Semilles, a imposé, par le règlement communal des constructions et des zones, l'établissement et l'entrée en force d'un plan spécial, préalablement à toute demande ponctuelle d'autorisation de construire.

Il en résulte que la proposition de planification des constructions à cet endroit devra apporter une réponse claire quant au traitement des accès privés et publics.

En conclusion, la problématique des accès au secteur « Semilles » est connue par le Conseil municipal. Pour cette raison, le règlement communal des constructions et des zones, en force à ce jour, impose l'établissement d'un plan spécial sur cette poche d'environ 79'000 m², en vue de régler l'ordonnance des constructions futures et la qualité des accès à celle-ci.

A ce jour, la Municipalité, ayant quelques poches d'habitation dans ce quartier, est en contact très étroit avec l'ensemble des propriétaires qui ont ces 79'000 m². On est en cours d'établissement du plan de quartier. Il est possible que celui-ci soit présenté cette année au Conseil général pour approbation. A l'article Circulation et Accès, on a précisé que tous les problèmes devront être réglés, des zones de dessertes existantes à partir de l'avenue du Simplon à restructurer et à compléter avant le début des travaux. Une attention toute particulière devra être apportée sur la circulation des piétons et des véhicules non motorisés. Pour le développement de ces 79'000 m² tout devra être pris en compte.

J'espère avoir ainsi répondu à la question de M. Alonso.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Widmer. La parole est à M. Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur Widmer, je vous remercie pour la qualité de votre réponse, même si la première partie était un petit peu technique et difficile à suivre. En revanche, la deuxième partie a été clairement entendue. C'est avec plaisir et impatience qu'on prendra connaissance de votre plan de quartier. Merci.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour.



5. Réponse au postulat de M. Graziano Lombardi portant sur la mise en place d'une politique énergétique innovante

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par M. Lombardi lors de la séance du Conseil général du 14 juin 2010, développé par M. Lombardi le 8 novembre 2010 et accepté par la majorité des conseillers généraux.

La parole est à la Municipalité, Monsieur Coppey.

Intervention de M. S. Coppey, responsable du dicastère Services Industriels, Energies & Développement Durable

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, M. Lombardi a déposé un postulat qu'il nomme « place d'une politique énergétique innovante » que vous avez accepté en date du 8 novembre 2010.

Je souhaitais répondre à ce postulat avant le budget que vous avez voté au mois de décembre l'année passée, puisque certains montants prévus dans ce budget 2012 concernaient justement une partie des projets que la Municipalité a quant au développement énergétique de la ville de Monthey, notamment les panneaux solaires. Malheureusement, la séance du mois de novembre a été annulée. J'ai présenté notre réponse à la commission Eau et Energie. Monsieur Lombardi, vous en faites partie et vous avez été satisfait de cette réponse. Je trouve intéressant de vous représenter cette réponse qui avait été préparée par notre chef de service, M. Rinaldi, qui va venir me rejoindre.

Notre réponse va donc se faire en deux temps : une introduction qui concerne le cadre général au niveau national et cantonal puis, la présentation des projets que les Services Industriels de Monthey ont pour les prochaines années.

Comme c'est le cas pour toute politique énergétique, celle de la ville de Monthey vise à contribuer à la réduction des besoins, à la promotion des énergies renouvelables, à renforcer l'efficacité énergétique, à assurer un approvisionnement durable de la commune et à gérer durablement la mobilité.

Ainsi, par son engagement actif dans le processus « Cité de l'énergie », la ville de Monthey est en mesure de prouver constamment et de manière crédible la réalisation de ses activités en matière énergétique.

Lorsque j'ai repris le dicastère et que j'ai souhaité obtenir le label « Cité de l'énergie », ce n'était pas uniquement pour se targuer d'avoir un nouveau label, mais pour faire un genre de photocopie de la situation actuelle et voir quelles sont les perspectives que l'on peut avoir dans une ville comme Monthey.

Quel est le cadre réglementaire que nous fixent la Confédération et le canton ?

Le cadre réglementaire

Les objectifs fixés par le programme SuisseEnergie se fondent sur la constitution fédérale, sur les lois sur l'énergie et le CO2 et sur les obligations contractées par la Suisse dans le cadre de la convention internationale sur le climat.

L'objectif principal à long terme de la Confédération est la société à 2000 watts. «2000 watts », c'est la puissance nécessaire par an et par personne, ce qui représente une consommation de 17'000 kWh d'énergie primaire. Cette vision sous-entend une diminution de 40% de la consommation actuelle. De manière concrète, la « société à 2000 watts » signifie que l'on remplace une voiture qui consomme 10 litres de carburant par une autre qui ne consomme qu'un seul litre, que l'on remplace des bâtiments qui consomment aujourd'hui 10 litres de fioul au m² par



des maisons passives ou basse énergie, que l'on délaisse les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables ou que l'on passe d'une société de consommation et de déchets à une société de recyclage des matériaux.

Pour ce faire et d'ici 2020, le Conseil Fédéral a approuvé deux plans d'action, l'un sur l'efficacité énergétique et l'autre sur les énergies renouvelables. Ces plans doivent permettre de réduire la consommation d'énergies fossiles de 20%, d'augmenter la part des énergies renouvelables à la consommation énergétique globale de 50% et de limiter l'accroissement de la consommation électrique entre 2010 et 2020 à 5% au maximum. Les plans d'action prévoient en outre une stabilisation de la consommation électrique après 2020. Ils se composent d'une combinaison pragmatique de mesures qui se complètent et se renforcent. Le paquet allie des mesures incitatives (par ex. un système bonus-malus pour l'imposition des automobiles), des mesures promotionnelles directes (par ex. un programme national d'assainissement des bâtiments) ainsi que des prescriptions et des normes minimales (par ex. l'interdiction des ampoules à incandescence dès 2012).

Au niveau cantonal, la législation sur l'énergie repose sur :

- la loi du 15 janvier 2004 sur l'énergie (LEne)
- l'ordonnance du 1^{er} juin 2011 sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE).

L'OURE traite ainsi pour l'essentiel des exigences relatives à l'enveloppe des bâtiments, aux installations techniques de production et de distribution de chaleur, ainsi que de ventilation et climatisation.

La portée du programme

Le programme de la politique énergétique de la Ville de Monthey se base sur le rapport « Cité de l'énergie ». C'est un document de planification directrice ; c'est-à-dire qu'il lie moralement les autorités, dans le sens où il expose les perspectives de développement de la Ville en matière énergétique. C'est la traduction locale des objectifs du programme SuisseEnergie, au niveau national, et des dispositions légales en la matière de l'Etat du Valais, au niveau cantonal. Concrètement, il définit clairement des objectifs tangibles pour le développement énergétique durable de la Ville.

Quels sont ses enjeux majeurs ?

La Ville de Monthey a réalisé un audit de sa politique énergétique via les outils de SuisseEnergie pour les communes. L'analyse effectuée a permis de mettre en évidence les principaux enjeux du développement énergétique pour les 15 à 20 prochaines années, soit :

- Une gestion et une exploitation (assainissement) efficaces des bâtiments communaux et des diverses installations.
- Un développement urbain intégré, via le projet d'agglomération Chablais (urbanisme / mobilité / environnement) et le projet CAD SATOM qui permet d'assurer un lien étroit avec l'aménagement du territoire et les constructions.
- Une information et une coopération étroites avec les groupes cibles internes et externes sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la mobilité durable.



Stratégie du développement énergétique -Les missions

En résumé, des cadres de référence fédéraux et cantonaux et des éléments du diagnostic du catalogue tiré de « Cité de l'énergie », se dégagent les cinq missions suivantes :

1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci.
2. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie.
5. Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

La Ville de Monthey s'engage ainsi à accomplir ces missions dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales.

La vision

Pour accomplir ces missions, la Ville de Monthey s'est doté d'une vision qui exprime la situation souhaitée « ou le futur idéal » de la Ville en termes de développement énergétique territorial à moyen et long terme à l'horizon 2030. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction générale claire, qui permet de savoir où on va. La vision de la Ville de Monthey est la suivante : « Monthey : cité écologique pour une ville industrielle ».

Pôle de l'industrie chimique, la Ville de Monthey a le souhait de favoriser le développement des énergies « vertes », notamment en valorisant les rejets de puissances et de chaleurs inutilisés des grandes entreprises locales.

En sensibilisant tout consommateur aux atteintes environnementales et aux économies d'énergies, Monthey doit se profiler comme cité écologique où il fait bon vivre, dans le respect de l'environnement.

Cette vision est ainsi une force de motivation importante pour la mise en œuvre de la politique énergétique communale.

Missions du service des SIMo dans le cadre de la mise en œuvre de la vision stratégique de la politique énergétique

L'inventaire fait dans le cadre de la labellisation « Cité de l'énergie » a débouché sur la vision stratégique de la politique énergétique communale.

Les Services Industriels & Développement Durable ont pour mission de transformer cette vision stratégique en projets concrets et réalisables et d'en faire un plan d'action dans le temps en tenant compte des priorités, des contraintes techniques et du financement.

Les projets identifiés et planifiés (présentés par M. Rinaldi) qui répondent aux missions sont les suivants :

1. Sur le plan de l'efficacité énergétique

Une planification énergétique du territoire de la commune dont le projet est mené conjointement avec le CREM (Centre de Recherches Energétiques et Municipales) de Martigny, vise à maîtriser le bilan des énergies consommées sur le territoire pour évaluer l'impact des décisions sur les consommations futures et sur les ressources disponibles (chaleur, électricité, CAD, etc.).

Un inventaire et audit des bâtiments, propriétés de la Ville de Monthey, aura pour objectif de relever les consommations, de les suivre et d'envisager les actions nécessaires pour en diminuer les consommations (réhabilitation des



bâtiments, etc..). Cela débouchera sur un plan long terme (PLT) des investissements.

L'optimisation de l'éclairage public avec l'appui d'un bureau spécialisé dans les concepts, les technologies et l'exploitation d'éclairage public citoyen permettra d'atteindre les objectifs tels que la sécurité routière, le bien-être des utilisateurs et l'exploitation simplifiée par les services concernés.

2. Les énergies renouvelables

Les projets les plus réalistes dans le cadre de production d'énergie renouvelable au sein de la commune sont à ce jour : le turbinage des eaux potables (Projet H2O) et installation de centrales solaires photovoltaïques sur différents sites de Monthey, notamment le Cycle d'orientation. Le tout sera couplé à un cadastre solaire des toits de Monthey.

3. Les grandes centrales électriques :

La Ville est partie prenante dans une centrale de moyenne importance avec le projet de la centrale de la Vièze et commune concédante pour les droits d'eau.

4. La politique énergétique extérieure

Se fait par la participation du service à des associations métiers tels que l'AES, Multidis et autres regroupements d'influence dans la branche.

5. Structure du service

D'un point de vue organisationnel, les SI souhaitent mettre en place un «Monsieur Energie» qui renseignera et appuiera les consommateurs dans leur démarche « d'économie d'énergie ». Les processus internes du ou des services seront organisés en fonction de la politique «Développement Durable» pour les achats, la planification des travaux, etc....

Voilà en quelques mots et de manière générale, les directives fédérales et cantonales qui se profilent pour les Services Industriels de Monthey. Nous allons maintenant avoir une présentation, que nous avons déjà eue dans le cadre des deux commissions, des projets précis des Services Industriels de Monthey. Je passe la parole à M. Rinaldi.

Intervention de M. Massimo Rinaldi, directeur des Services Industriels de la ville de Monthey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, c'est ma première intervention au Conseil général, je vais donc me présenter brièvement. Mon nom est Massimo Rinaldi, je suis chef de service des Services Industriels et du Développement durable de la Ville de Monthey depuis le 1^{er} mai 2010. De formation, je suis ingénieur HES et j'ai complété ma formation avec un MBA HEC à l'université de Genève.

L'objectif de mon exposé est de vous présenter l'application dans les faits du programme du développement durable communal qui se base sur les politiques énergétiques fédérales et cantonales. Au niveau de l'agenda que je vous propose, je commencerais par une brève introduction rappelant les missions des Services Industriels, la politique énergétique aux niveaux fédéral et cantonal et la déclinaison de ces projets liés à l'efficacité énergétique, avec le plan PlanETer qui est la partie où l'on collabore avec le CREM, le programme des bâtiments publics, l'éclairage public et, au niveau des énergies renouvelables, le turbinage des eaux potables ainsi que les productions photovoltaïques, le tout avec un planning de réalisation.

Missions des SI



Les SIMo sont constitués de deux processus métiers historiques : l'électricité et l'eau. Depuis peu, le développement durable a intégré le service. Le processus métier de l'électricité doit assurer trois objectifs principaux :

- approvisionner en énergie électrique la ville de Monthey par des contrats d'approvisionnement et par des productions propres. A ce jour, la production des SI est d'environ 1,2 GWh au niveau des productions renouvelables. Pour assurer son approvisionnement, le service négocie les meilleures conditions sur le marché à l'instant t, développe les propres sources de production et des partenariats.
- La distribution d'énergie électrique dont le service se doit d'assurer les infrastructures sûres et performantes grâce à sa gestion des actifs, à sa vision à long terme, à des investissements et à ses collaborateurs.
- Le service assure la commercialisation de ses services pour assurer son autofinancement aux meilleures conditions pour les utilisateurs.

Les missions pour le service de l'Eau sont identiques et répondent aussi à un approvisionnement d'un point de vue sources et puits, une distribution au niveau de l'infrastructure ainsi que la commercialisation avec, elle aussi, un autofinancement.

La politique énergétique fédérale est une stratégie sur quatre piliers. En février 2008, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action concernant l'avenir énergétique de la Suisse. Cette démarche découle d'une stratégie fondée sur quatre piliers:

1. l'efficacité énergétique,
2. les énergies renouvelables,
3. les grandes centrales électriques
4. la politique énergétique extérieure.

L'objectif est d'assurer l'approvisionnement, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de limiter la dépendance envers les énergies fossiles. Pour information, en mars 2007, les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un « 3 fois 20 », à savoir les trois objectifs communs pour relever les défis énergétiques climatiques d'ici 2020 qui consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%, la consommation d'énergie -20% et porter à 20% les parts d'énergies renouvelables pour sa consommation finale d'énergie.

Qu'en est-il au niveau cantonal ?

L'OURE (ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie) est entrée en vigueur pour le canton du Valais le 1^{er} mars 2011 partiellement et totalement au 1^{er} juin 2011. L'objectif de cette ordonnance est de concrétiser les voies d'utilisation économes et rationnelles de l'énergie dans le cadre légal et de poser les bases de développement des énergies renouvelables lors de la réalisation et de l'exploitation des bâtiments. Une vue globale des articles traités vous permettra de mieux réaliser l'étendue de l'ordonnance. En rouge (sur la dia) sont mis en évidence les projets de développement durable identifiée par le service et qui nous seront présentés plus en avant. L'ordonnance oriente clairement la politique énergétique sur les premier et deuxième piliers que sont : l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Je souligne la section 7 qui aborde l'exemplarité des bâtiments publics ainsi que la section 4 art. 23 sur l'utilisation des rejets thermiques. Elle traite aussi du chauffage électrique à convection directe et des productions de chaleur pour les bâtiments.

Afin d'atteindre tous ces objectifs, la ville de Monthey a obtenu le label « Cité de l'énergie ». Cette démarche a pour but d'organiser les actions nécessaires pour que



la ville puisse atteindre les objectifs énergétiques énoncés précédemment : « Monthey, cité écologique pour une ville industrielle ».

Qu'en est-il des priorités pour la ville de Monthey ?

Que peuvent proposer les SI face aux enjeux énergétiques ? Dans les faits, les SI ont pris comme axe stratégique les piliers de la politique énergétique fédérale et, sur la base de cette stratégie, ils ont identifié les projets possibles et mis des priorités sur la base des moyens, des dispositions, financements, ressources, etc. L'efficacité énergétique présente le potentiel important pour l'économie de la ville, les énergies renouvelables de même. Les grandes centrales électriques sont des enjeux hors de portée à ce jour pour la ville, cependant un partenariat existe dans le cadre de la Vièze qui peut être considérée comme une centrale de moyenne importance.

La politique énergétique extérieure n'est pas à la portée de la ville à ce jour, mais la présence du service au sein de groupements d'intérêts, comme l'AES (association des entreprises électriques suisses), est très importante dans le cadre des groupes de travail.

Projets

Le bilan énergétique du territoire nous permettra d'avoir une photo à l'instant T, par exemple en 2011, pour évaluer d'une part les actions entreprises dans le futur pour les économies d'énergie et, d'autre part, pour maîtriser les ressources énergétiques consommées et produites sur le territoire de la ville ainsi que leurs origines (qu'elles soient fossiles ou électriques, etc.) et les utilisations au niveau de la chaleur, de la mobilité et de la force. Le programme d'assainissement des bâtiments publics nécessite un inventaire des structures des consommations d'énergie. L'étape suivante nécessitera une analyse des données récoltées sous forme de solutions d'économie énergétique chiffrées dans un plan à long terme sur 10 à 20 ans.

On voit ici les résultats finaux dans le cadre de la commune de Monthey qui, conjointement avec le CREM, a pour but de réaliser des scénarios pour évaluer l'influence des décisions prises. Cette application énergétique du territoire va permettre d'établir un bilan spécialisé des besoins de chaleur sur le territoire actuel et futur et des ressources énergétiques disponibles, ceci afin de définir les zones propices au développement des énergies de réseau et d'utiliser les énergies renouvelables spécifiques comme la géothermie, l'eau potable, les eaux usées ou autres, par exemple le solaire et le bois.

Le projet concerne également l'assainissement de l'éclairage public. Pour obtenir un résultat, il est important de partir d'une vision globale de la ville, de sa topologie, de son histoire, de ses quartiers, etc. Cette analyse doit être confiée à un bureau spécialisé dans le domaine de l'éclairage en milieu urbain. Le concept tiendra compte de la démarche globale de la technologie utilisée, par exemple les leds ou des solutions de limiteurs de consommation ainsi que d'exploitation du réseau pour gérer au mieux les tournées, le stock, etc. En finalité, un plan d'action sur 10 ans sera proposé pour la transition de technologies et des différentes adaptations. Un point prioritaire a été soulevé lors d'une séance de la délégation technique concernant les passages piétons et sera analysé au plus vite par le service. En aparté de ce projet, une analyse plus poussée sur l'éclairage de Noël sera réalisée suite à la séance avec différents commerçants de Monthey qui souhaitent une mise à jour des équipements et du concept.



Au sein du bureau technique des SI, nous avons lancé une réflexion pour identifier les projets les plus importants en termes de production d'énergie électrique et de rendements financiers. Les deux potentiels identifiés par le service à court terme sont le turbinage d'eau potable ainsi que les centrales solaires photovoltaïques. Afin de promouvoir les productions photovoltaïques, un cadastre solaire donnant le potentiel des toits de la ville de Monthey pourra être réalisé et mis à disposition de tout un chacun.

Mais encore me direz-vous ?

En effet, les autres sources d'énergie renouvelable ne sont pas exclues pour autant. Le chauffage à distance est développé par la société SATOM sur le territoire et les solutions thermiques solaires ou à bois combustibles restent des solutions intéressantes à valider au cas par cas.

Le projet H2O

Est un projet de turbinage des eaux potables du réseau de distribution du coteau de Choëx. A ce jour, une centrale est installée au lieu-dit Bas Epeny (centrale Gay) pour une production de 280 MWh/an ce qui représente 0.3% de la consommation de la Ville et est valorisée au tarif de vente client, soit en moyenne à 11 cts/kWh. Le projet répond au besoin de la réhabilitation du réseau d'eau potable d'une part sur des tronçons anciens et d'un retour sur investissement pour la Ville et une source de financement dans le futur pour le service du développement durable pour des projets d'investissement. On voit sur le schéma ci-dessus représentée la topographie du réseau. A 1'500m d'altitude, on retrouve les sources de Chindonne et de Vuargne-Bourlo. L'eau de ces sources alimente le réservoir de Tresfois et de Bertolinge qui servent de réserve d'alimentation et d'incendie pour le coteau de Choëx. L'objectif est de réaliser (en jaune) les nouvelles conduites. Ce qui est en bleu représente l'existant. L'objectif est de ramener avec une nouvelle conduite les trop pleins de ce côté-ci pour avoir une seule conduite où l'on fera du turbinage. La centrale existante est celle-ci aujourd'hui. Le but est d'optimiser toute la colonne d'eau avec trois points de turbinage. On a ici un système de pompage turbinage pour remonter l'eau au niveau de ce réservoir pour des questions d'utilisation du réseau. L'utilisation d'eau potable en priorité est destinée à l'utilisation des personnes et non de la production électrique.

Les investissements du projet sont répartis sur 5 ans, ce qui est très optimiste, avec CHF 1,4 mios de canalisation d'eau et environ CHF 2 mios pour les infrastructures électriques pour un total de CHF 3,34 mios. La création de nouvelles productions par turbinage d'eau potable et l'augmentation de la production d'énergie produite par la centrale existante permettent de soumettre la demande à la RPC (Swissgrid). Le nouveau projet aura une production annuelle totale d'1,4 GWh, soit plus que la production de la centrale de la Meunière à ce jour qui est de 1,2 GWh. On multiplier ainsi par 2 la part d'énergie renouvelable produite hydro électriquement sur le territoire de Monthey et on passera ainsi à 1.6% de la consommation totale d'électricité sur la zone de desserte. La valeur actualisée nette du projet sur 25 ans de la RPC est de CHF 6 mios si on ne tient pas compte des canalisations d'eau et, de CHF 5 mios en incluant les canalisations d'eau. Les SI versent à Swissgrid, par le financement des énergies renouvelables que vous payez sur votre facture chaque trimestre, un montant annuel de CHF 345'000 qui sert à financer des projets tels que H2O ou le photovoltaïque. Ne pas réaliser ces projets équivaut à laisser partir cette source de financement dans d'autres entreprises ou services industriels.



Au niveau du photovoltaïque, le projet concerne quatre sites de production photovoltaïque sur les bâtiments communaux à Monthey. Pourquoi quatre? Parce que la demande a été déposée il y a deux ans auprès de Swissgrid pour obtenir la RPC et ces quatre sites ont été validés. Cela concerne le collège, le centre sportif du Reposieux, le CRTO et le bâtiment administratif dont les demandes de rétribution ont été acceptées.

A ce jour, la production photovoltaïque sur le territoire de Monthey représente 0.01% de la consommation totale avec 7'700 KWh. Entre deux, une nouvelle centrale s'est installée, donc les chiffres ont un petit peu changés. Le projet porterait cette production à 135'000 KWh, soit à 0.187%, facteur de 20 par rapport à l'existant. On est toujours en-dessus du 1%, mais, avec quatre projets, on augmente énormément notre production photovoltaïque.

La réalisation de ce projet assure un retour sur investissement positif en termes d'image et financier de la Ville, ainsi que sur les montants payés à Swissgrid par les consommateurs via la taxe énergie renouvelable.

La valeur actualisée nette du projet sur 25 ans est de CHF 300'000.-. On est donc beaucoup plus bas qu'avec l'hydroélectrique. L'équilibre financier est atteint à environ les $\frac{3}{4}$ de la vie des installations, le coût de production inclut les charges financières et, les amortissements et remboursements de la dette à la commune représentent un tarif de 37,4ct le KWh. Le prix de vente moyen, avec une RPC estimée à -8% par rapport à 2011 dans le solaire, est de 45ct. Le delta entre le prix de vente et le prix de revient dépend principalement des appels d'offre qui ont été envoyés ce début 2012, sachant que les coûts de production photovoltaïques ont fortement baissés ces dernières années. Il reste à connaître la valeur de la correction de la RPC pour le photovoltaïque dans le futur.

Planning de réalisation

En finalité, je vous présente ici le planning de réalisation. Dans une première étape, on a la partie H2O réparti sur 5 ou 6 ans avec la partie étude et les différentes conduites. Ensuite, on retrouve les projets de photovoltaïques qui sont réalisés sur une année en 2012 avec après des projets de développement comme des partenariats public-privé ou des nouveaux toits communaux qu'il faudra développer en fonction des ces expériences. Le bilan énergétique du territoire sera réalisé entre 2011 et 2013 et le bilan énergétique des bâtiments communaux reste, quant à lui, complètement à faire tout comme l'éclairage public.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. S. Coppey, responsable du dicastère Services Industriels, Energies & Développement Durable

Monsieur Lombardi, j'espère qu'on a répondu à votre postulat. Vous avez vu que c'était assez dense, mais ce domaine est extrêmement vaste, à la fois dans la production d'énergie et dans la diminution de la consommation d'énergie. On a essayé de vous faire une petite vue d'ensemble de ce qui peut se passer et des dossiers concrets que sont en train de développer les Services Industriels de la ville de Monthey. Je vous laisse le soin, cas échéant, de me poser des questions complémentaires.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Coppey et Monsieur Rinaldi pour vos présentations.

La parole est à M. Lombardi.



Intervention de M. Graziano Lombardi (GP)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, conseillers de l'Exécutif, estimés collègues, le groupe Gauche Plurielle prend note de la détermination du Conseil municipal avec beaucoup de satisfaction. Désormais, on fait confiance à la Municipalité pour continuer dans cette voie tracée. Nous serons quand même là pour vous soutenir et regarder ce qui se passe. Merci.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Monsieur le Président, j'aimerais que cette présentation soit jointe au procès-verbal, s'il vous plaît !

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour.

6. Réponse au postulat de M. Nicolas Défago portant sur une utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par M. Défago lors de la séance du Conseil général du 14 juin 2010, développé par M. Défago en séance du 8 novembre 2010 et accepté par la majorité des conseillers généraux.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. S. Coppey, responsable du dicastère Services Industriels, Energies & Développement Durable

Ce postulat tombe bien, puisqu'on est toujours dans ce même domaine d'énergie renouvelable ou de diminution d'utilisation d'énergie, notamment de l'eau potable. Monsieur Défago, vous avez déposé un postulat qui a été accepté le 8 novembre 2010 sur une utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques.

Vu ce postulat de M. Défago portant sur l'utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques et la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2010, le chef de service des SIMo a mandaté son responsable du bureau technique et ingénieur pour traiter cette demande en collaboration avec le service Travaux publics et de l'Environnement. Le présent rapport résume le résultat de cette analyse. Les aspects quantitatifs y sont traités de manière détaillée sur la base des relevés du service. Un aspect peu connu y est mis en évidence, il concerne l'importance des fontaines dans le processus nécessaire à assurer la qualité de l'eau du réseau. Ce rapport ne traite pas des deux cas particuliers que sont les fontaines purement décoratives : le « Don Quichotte » et celle du « Parc Cinquantoux ». Celles-ci fonctionnent déjà en circuit fermé au moyen de pompes électriques.

Aspects quantitatifs

On vous fait paraître un tableau ci-dessus qui précise le nombre de fontaines que nous avons dans la ville de Monthey.

Il y en a 11 sur le coteau de Choëx qui ont un débit inférieur à 10l/min. En ville de Monthey, il y a 12 fontaines qui ont un débit inférieur à 10l/min et 7 à 10l/min qui représentent 54% de la consommation totale des fontaines.

Nous constatons que les ordres de grandeurs présentés dans le postulat de M. Défago sont donc vérifiés. La consommation totale des fontaines à ce jour, représente 4% des besoins en eau de la commune. L'énergie de pompage nécessaire à alimenter les fontaines représente 0,01 % des besoins en électricité de



la commune ou la consommation électrique moyenne annuelle de trois ménages. Sept fontaines représentent plus de la moitié du débit total. Il s'agit de celles de la "Place centrale", de la "Ciba", de la "Vièze en furie", de "l'Hôtel de Ville", des "Anciens Abattoirs", du "Bugnon" et des "Marmettes".

Au regard de la consommation d'un ménage, le débit des fontaines représente effectivement un volume d'eau important qui justifie qu'on s'y intéresse.

Stratégiquement la part de 4% des besoins totaux ne joue cependant pas un rôle déterminant sur les ressources en eau ou la construction du réseau. Les efforts d'économie d'eau en Suisse et à Monthey ont davantage porté sur l'ensemble des gros consommateurs et de la maîtrise des fuites avec des résultats significatifs à la clé. En effet, depuis le milieu des années 1980, la consommation diminue en Suisse et stagne à Monthey malgré une forte croissance démographique.

Plus que d'apporter une contribution déterminante aux enjeux de la distribution d'eau de la commune, la question posée par le postulat revient davantage à déterminer s'il serait judicieux en terme d'image d'installer le nouveau système breveté "Ecofontaine", développé par M. Fischer sur l'ensemble des fontaines de la commune. Le coût d'investissement moyen du système "Ecofontaine" revient à environ CHF 5'600.- par fontaine. Celui-ci comprend la fourniture du giffard "Ecofontaine", le génie civil et le raccordement sanitaire. Pour une trentaine de fontaines, cela représente un montant de CHF 168'000.-, auquel il faut ajouter la maintenance annuelle pour un montant de CHF 120.-/fontaine, soit CHF 3'600.- au total.

Aspects qualitatifs

Pour le distributeur d'eau, les fontaines jouent un rôle essentiel sur le réseau. Elles permettent un renouvellement d'eau permanent dans les périodes de faible consommation et notamment la nuit. Cette action a pour effet d'éviter un développement bactérien exponentiel entre le réservoir et le robinet de l'utilisateur en limitant l'augmentation de la température de l'eau du réseau en été principalement.

L'indicateur de qualité utilisé pour caractériser la stagnation de l'eau est la quantité de germes aérobies mésophiles (mésos) par millilitre. La valeur de tolérance limite pour l'eau du réseau est de 300/ml. A titre d'exemple, le rapport d'analyse du 9 août 2011 met en évidence que le taux de mésos est systématiquement plus important dans les branches de réseau ne disposant pas de fontaine. Le rapport d'analyse du 8 février 2011 met en évidence la différence entre la fontaine "Massillon" qui est fermée en hiver et la fontaine "Café du Repos" maintenue ouverte, car son débit garantit l'antigel de la conduite principale au passage des ponts de la route de Choëx ; les mésos sont déjà 42 fois plus importants à "Massillon", alors que la température de l'eau du réseau reste basse en hiver.

Un autre moyen de limiter la croissance bactérienne dans le réseau est d'augmenter la chloration. Le suivi bactériologique montre que le système actuel permet de maintenir des taux de chlore très bas et imperceptible au goût dans le réseau de la ville de Monthey. Pour avoir le même résultat et lutter efficacement contre l'augmentation de bactéries, la littérature indique qu'il faudrait augmenter le taux de chlore d'un facteur huit, avec des conséquences sur le goût de l'eau ; situation à laquelle les montheyens ne sont pas habitués.

Dans certains cas, la simple augmentation de température devient sujette à plainte de la part du consommateur. A titre d'exemple, nous avons dû récemment rajouter



une vanne de purge à l'extrémité d'un réseau particulier pour recréer l'effet fontaine et ramener la température dans l'objectif de qualité fixé par les normes. L'inconvénient d'un système type "Ecofontaine" est que l'eau des fontaines n'est plus potable au goulot. Le concepteur propose de pallier ce défaut par la mise en place d'une prise d'eau à bouton-poussoir. Le problème de ce genre de dispositif est que l'eau stagne longtemps dans le dernier bout de tuyaux situé avant la prise d'eau, durant l'intervalle séparant deux utilisations. L'expérience genevoise, menée par le Service de la consommation du canton et les SIG, montre que ces systèmes, dit à "débit non permanent", conduisent à rendre l'eau non potable dans près de 50% des cas échantillonnés.

Conclusion

Dans le domaine des réseaux d'eau potable, le système de distribution idéal revient à trouver l'équilibre subtil entre les aspects Quantitatifs et Qualitatifs. Si le système "Ecofontaine" est intrinsèquement intéressant et la recherche d'économie d'eau et d'énergie parfaitement légitime, le débit des fontaines reste un moyen délicat d'y parvenir sans porter préjudice à la qualité de l'eau du réseau. Dans le cas de la commune de Monthey, toute diminution de ce débit revient davantage à faire un choix qui porte atteinte au qualitatif plus que sur le quantitatif vu la part que représente l'eau des fontaines dans le bilan global et son utilité hygiénique. De plus, dans le cas de Monthey, l'argument énergétique n'est pas déterminant pour la recherche d'économie au travers des fontaines vu la quantité d'énergie consommée à ce jour.

La quasi-totalité des fontaines de la Commune possède un goulot accessible permettant de s'y désaltérer. L'expérience genevoise démontre que les systèmes à débit non continu proposés dans le concept "Ecofontaine" sont à proscrire. Par ce type de concept, l'eau de la fontaine devient définitivement impropre à la consommation.

Un des enseignements du tableau de répartition des débits des fontaines qui vous est présenté est que seule sept fontaines participent à plus de 50 % de la consommation totale. Situées à l'extrémité hydraulique du réseau, elles contribuent à purger efficacement l'ensemble du réseau ville, deux zones mises à part. Dans une recherche d'optimisation, on ne peut s'empêcher de se demander quel est le débit limite à partir duquel la purge devient moins efficace. Vu le nombre de paramètres et la variabilité des caractéristiques des eaux du réseau, la mise en place d'un modèle serait difficile et peu fiable, mais vu le nombre restreint de fontaines ayant une influence significative sur l'ensemble de la consommation, une approche empirique peut être envisagée. Elle consisterait à diminuer de manière très mesurée et progressive sur plusieurs années le débit des sept fontaines principales jusqu'à l'apparition des premiers effets significatifs sur la température et la bactériologie. Pour valider les débits idéals, la période de test devrait au moins inclure une canicule. Enfin, le réglage se faisant à la mise en service des fontaines le coût de l'opération serait nul et en cas de problème la situation serait facilement réversible.

Proposition de décision

Nous vous proposons de ne pas entrer en matière dans ce système d'Ecofontaine, mais de tenter de diminuer la consommation de ces 7 fontaines principales au centre-ville de Monthey.

Merci.



Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Coppey. Je passe la parole à M. Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues de la Municipalité, chers collègues, merci Monsieur Coppey pour votre réponse à ce postulat.

J'ai écouté avec attention son développement qui ne peut évidemment pas me satisfaire pleinement pour quelques raisons. Il va de soi que la qualité microbiologique et chimique de l'eau doit satisfaire les exigences légales. Je comprends bien votre argument que, en cas de réseau d'eau avec des bras morts sur certaines parties du réseau où il y a peu de consommateurs dans des quartiers de maisons isolées ou résidences secondaires, le problème pourrait se poser. Cependant, pour une ville comme Monthey, cela me semble très peu probable pour les 40 fontaines qui sont répertoriées dans notre Ville.

De plus, le dispositif proposé dans le postulat a l'avantage de garder un débit minimum de 10 à 20% du débit nominal de la fontaine, ce qui garantit justement un débit minimum permanent.

En 2010, comme vous venez de le citer lors du développement du postulat précédent, Monthey a été labellisée « Cité de l'énergie ». Pour ma part, il aurait été opportun de sélectionner quelques fontaines, voire une à deux au départ pour tester ce système innovant de réduction de consommation d'eau et d'énergie pour essayer d'en tirer un bilan objectif.

En conclusion, par rapport aux chiffres qu'on m'a donnés en 2010 sur les fontaines à Monthey, le débit journalier est quand même de 400'000l, ce qui correspond à 2'700 personnes en termes de consommation journalière. Je proposerais que, sur certaines fontaines identifiées, on puisse installer ce système et essayer d'en tirer les conclusions, en espérant qu'elles soient positives et avoir un recul sur ce système. Merci.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur Coppey.

Intervention de M. S. Coppey, responsable du dicastère Services Industriels, Energies & Développement Durable

Monsieur Défago, ce postulat a eu effectivement le mérite de pousser le service à faire une analyse plus détaillée. Contrairement à ce que vous laissez entendre, les chiffres sont là. Je pourrai, le cas échéant, vous les transmettre. Je pensais que c'était assez lourd pour ne pas entrer dans les détails.

Ces fontaines sont situées en général dans les lieux résidentiels, pas forcément dans les lieux comme les centres commerciaux ou des lieux où la consommation peut être effective 24h sur 24h. Dans les lieux résidentiels, il est vrai qu'on consomme moins, de 11h du soir à 5h du matin. Cette stagnation, qui était pour moi une surprise, a effectivement des effets pervers sur la qualité de l'eau.

On peut très bien imaginer d'intégrer de telles Ecofontaines. Cela donnera peut-être une image intéressante au niveau de l'écologie et de la ville de Monthey. Néanmoins, si on arrive en conclusion à avoir une fontaine sur deux qui n'a plus d'eau potable, une qualité de l'eau qui est moins bonne pour tout citoyen vivant sur la Commune, je pense que ce n'est pas le résultat escompté.

Après analyse, nous étions partis avec un esprit plutôt favorable, indépendamment de l'investissement qui, somme toute, est assez léger, si on divise par les 30 ou 40



fontaines qui nous concernent. Il n'en demeure pas moins que, après analyse de la situation, on se rend compte que ces effets néfastes d'une telle infrastructure sur la Ville fait qu'on doit plutôt pencher pour un maintien de la situation actuelle.

Je rappellerai quand même que sur la ville de Monthey les débits d'eau, que cela soit par nos sources ou par le pompage dans la nappe, est suffisant. Même en 2003 lorsqu'il y a eu la canicule, nous étions la seule région à avoir suffisamment d'eau. Ce n'est pas réellement le problème qui se pose pour la ville de Monthey. On aurait plus de conséquences négatives d'une telle installation.

Voilà la position du Conseil municipal.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Coppey. Avant de débiter la série de réponses aux questions, je vous propose de faire une pause de 10 minutes.

Nous passons maintenant au point 7 de l'ordre du jour.

7. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances:

7.1 Réponse à la question de M. Alphonse Alonso portant sur le soutien des associations montheysannes lors de manifestations

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Alonso lors de la séance du Conseil général du 26 septembre 2011.

La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur Alonso, vous êtes d'accord pour une réponse courte. La question avait été déposée le 26 septembre 2011 en relation avec la traditionnelle Foire du 31. Cela concernait les associations montheysannes.

C'est presque un petit manuel de procédure que je mets en exergue. Le Conseil municipal en a pris connaissance en séance du 10 octobre 2011. J'avais répondu sur le feu que, sur le principe, nous étions disposés à vous suivre.

Concernant la mise en œuvre de cette demande, nous avons décidé d'avancer la date d'inscription des sociétés montheysannes à la Foire du 31 en l'occurrence, par exemple à la mi-novembre. On a prévu d'appliquer cette méthode, en cas de besoin, dans d'autres situations similaires.

En clair, une note de service a été adressée à MM. Bruchez et Comte le 21 octobre 2011, où l'on fait état de votre intervention et dans laquelle on précise que le Conseil municipal y adhère. Il est également souligné qu'il « conviendra pour faire droit à cette sollicitation d'avancer la date des inscriptions des sociétés montheysannes à la foire du 31 décembre [...] et qu'il sera utile d'appliquer cette manière de faire dans le cas de situations similaires ».

Voilà comment nous avons procédé. Nous avons avisé le président du Conseil général de cette démarche. Pour être complets, nous avons également transmis cette note à notre Event manager, M. Fabien Girard.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Alonso.



Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir adhéré au sens de ma question.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.
Nous passons maintenant au point 7.2 de l'ordre du jour.

7.2 Réponse à la question de M. Jean-Jacques Nkosi-Zassala portant sur la récupération par la ville de Monthey des montants engagés pour les réparations des malfaçons du bâtiment de la Médiathèque

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Nkosi-Zassala lors de la séance du Conseil général du 26 septembre 2011.
La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Le contenu de la question a été rappelé. J'avais aussi apporté quelques éléments de réponse à chaud. Je rassure Delphine Vannay, j'ai un rapport en bonne et due forme de 7 pages dont je vais ressortir la substantifique moelle.

Cela me rajeunit de parler de la Médiathèque. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un intérêt pour vous tous à vous refaire l'ensemble de l'historique. Par conséquent, je vous donne quelques flashes qui doivent vous permettre de situer la problématique et, ainsi d'apporter la réponse qui convient à l'intervenant.

Je rappelle que ce bâtiment de la Médiathèque a plus de 15 ans. Il a été construit en 1997. Les principaux copropriétaires étaient le Groupe Mutuel, la Poste et la commune. Cette dernière, propriétaire de la Médiathèque, détient 217/1000. Parmi les autres copropriétaires, il y a notamment Maître Kalbfuss, puisque vous le citez dans votre intervention.

L'administrateur de la PPE est le Groupe Mutuel. Fin 2006 déjà, sont apparus des problèmes techniques. Une expertise a été demandée par l'administrateur. Cette dernière a fait ressortir des problèmes de balustrades et d'étanchéité qui pouvaient, a priori, être considérés comme des défauts de construction du bâtiment.

Dans un premier temps, et j'insiste beaucoup là-dessus, l'administrateur a recherché en responsabilité non seulement l'entreprise concernée, mais aussi, et je souligne, la commune. Pour ceux qui ne s'en souviennent pas, ce dossier qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque avait été suivi de près par notre ancien architecte de ville. Manifestement, il en est résulté une confusion dans l'esprit de l'administrateur. Nous avons dû, à l'époque, ressortir les documents contractuels qui nous liaient à l'entreprise et aux différents copropriétaires. Selon le contrat d'entreprise de l'époque, signé par la commune et par les autres copropriétaires «l'entreprise générale avait la charge de réaliser, en tant que maître-d'œuvre, le bâtiment Du Fay ». Il ressortait clairement des documents que la Commune n'était intervenue que comme organe de contrôle de l'avancement des travaux.

Autre élément ou indice significatif que nous avons trouvé dans ces documents : une assurance « maître de l'ouvrage » a été conclue pour le compte des copropriétaires par l'entreprise générale aux fins de supporter elle seule la responsabilité des dommages éventuels. Enfin, cela n'est pas anecdotique, l'entreprise générale avait conclu, en son nom et pour son compte, les contrats



avec tous les sous-traitants, fournisseurs qui ont participé à la construction. La commune n'avait pris aucune décision dans ce domaine.

Ce rapport, établi par notre Chancelier-juriste, a fait l'objet d'une détermination, ratification en séance du Conseil municipal du 26 juin 2006 (PV, feuille No 718, 719). Cela ne s'est pas fait en catimini. Le Conseil municipal a adopté ce rapport. En suite de quoi, l'administrateur de la PPE a dirigé ses recherches en responsabilité auprès de l'entreprise générale. Je vous passe les détails. Suite à cette expertise, un montant a été estimé pour la remise en l'état des lieux. L'administrateur de la PPE a fait un bilan des travaux et a proposé d'engager des travaux de réparation à charge de tous les copropriétaires.

En août 2006, la commune, en sa qualité de copropriétaire, a accepté la proposition de l'administrateur de mettre en œuvre les travaux de réparation et de participer à leur financement à concurrence de sa quote-part (217/1000).

Ce montant a été inscrit au budget 2007, un crédit d'investissement pour l'exécution des travaux figure à hauteur de CHF 150'000. --. Le Conseil municipal a pris sa décision le 26 septembre 2006 (PV, 921). Le Conseil général l'a approuvé lors de l'acceptation du budget 2007 en séance du 18 décembre 2006.

S'agissant de la responsabilité, l'administrateur a sollicité un avis de droit auprès d'un avocat spécialiste à Lausanne qui a rendu des conclusions un peu nuancées. Il y a deux délais : un délai de prescription de 5 ans qui a été prescrit et un délai de 10 ans lorsqu'il s'agit de défauts considérés comme cachés. L'avocat spécialisé n'a pas pris des conclusions très péremptoires, puisque selon lui il est très difficile de définir la nature de ces travaux. Il y a une petite phrase que je vous cite : « l'on peut se poser la question d'une dissimulation s'agissant de l'étanchéité de la toiture ». Il n'était pas très catégorique, mais c'est cela qui fait foi et qui détermine le délai de prescription.

Il en résultait qu'une action commune de la PPE était possible si elle était acceptée par tous les copropriétaires. Par contre, une action individuelle, à ce moment-là, pouvait résulter simplement de la décision d'un des copropriétaires.

Le Groupe Mutuel et la Poste ont décidé de renoncer à cette démarche. La commune a décidé, puisque la Poste et le Groupe Mutuel sont les principaux partenaires copropriétaires en termes de quote-part de PPE, de se joindre à cette position et a finalement renoncé à ouvrir action. Un seul copropriétaire, Me Kalbfuss, a attaqué l'entreprise générale qui était aussi, pour la petite histoire, la venderesse de la villa que Me Kalbfuss avait achetée dans le cadre de cette opération.

En résumé, et je conclus par là, le fil rouge, vous l'avez compris. La particularité pour la commune est que nous avons une situation qui semblait ressortir des documents qui démontraient à l'évidence que la commune n'était pas partie prenante en termes de responsabilité dans ce dossier.

La commune se trouvait tout au départ de la démarche dans la cible de la PPE. A partir du moment où nous avons pu établir que, sur la base d'un avis de droit, nous n'avions pas de raison d'être dans cette cible-là, nous aurions pris un sérieux risque en participant à une procédure comme partie demanderesse. Dans le cadre de la procédure, on aurait pu se voir opposer le rôle particulier que la commune a joué dans cette affaire. A mon avis, c'était très clairement de la sagesse élémentaire de ne pas participer à cette opération.

Tout ceci, et je conclurai par là, démontre que les choses ont été faites en totale transparence puisque le Conseil municipal a, à chaque fois, été nanti de la situation



et des décisions à prendre, le Conseil général avait voté ce montant de CHF 150'000.- au budget pour les réparations.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Mariétan.

Je passe la parole à M. Nkosi-Zassala.

Intervention de M. Nkosi-Zassala (EPM)

Merci Monsieur le Président pour la réponse que vous avez réservé à ma question. Je vous remercie aussi de la sagesse dont vous avez fait preuve, si j'ai bien suivi la dernière réponse. Je pense que mes collègues ont pris bonne note de la réponse fournie par M. le Président, cela a particulièrement attiré mon attention. Je l'enregistre. Merci.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Nous passons maintenant au point 7.3 de l'ordre du jour.

7.3 Réponse à la question de M. Roland Dousse portant sur les conditions relatives à une démission du Conseil général

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Dousse lors de la séance du Conseil général du 26 septembre 2011.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Mesdames, Messieurs, on en a déjà parlé, vous vous en souvenez.

Concernant la démarche, je vous lis simplement la décision du Conseil municipal du 6 février 2012 qui a constaté que le Service cantonal des affaires intérieures et communales avait répondu par lettre du 28 novembre 2011 aux questions de l'Entente. Le Conseil municipal relevait que l'avis de ce Service cantonal, selon l'art. 211 al.3 de la loi cantonale sur les droits politiques, est clair, à savoir que la majorité des signataires doit se rallier à une candidature de remplacement et que l'on ne saurait ainsi reprocher à la Municipalité de veiller au respect de cette disposition légale et d'exiger de l'Entente pour Monthey que ce dernier transmette la liste des signatures des parrains de la liste 5 à l'appui des candidatures de remplacement présentées. Il a été convenu qu'en guise de réponse, je donne connaissance au Conseil général le contenu de cette fameuse lettre. Je le fais en substance. C'est une lettre du 28 novembre 2011 signée par le chef de Service, Maurice Chevrier, qui répond de la manière suivante.

« En l'espèce, il faut se référer à l'art. 211 de la loi sur les droits politiques (LcDP) qui traite des élections de remplacement des autorités communales élues au système proportionnel ». Il rappelle la teneur de cette disposition et dit ceci : « Il ressort de la détermination détaillée de la commune de Monthey - dont une copie est jointe à la présente - et de ses annexes que le Conseil municipal a agi conformément au droit. Certes, on pourrait éventuellement reprocher à la commune la mansuétude dont elle a fait preuve à votre égard en prolongeant le délai initial de 20 jours communiqué aux conseillers municipaux de l'Entente pour Monthey, MM. Multone et Rouiller, pour remplacer les deux démissionnaires du Conseil général. Un tel reproche serait toutefois malvenu de votre part dès lors que



L'Entente a bénéficié de l'attitude conciliante de la commune, par ailleurs, la position de cette dernière peut se comprendre au vu de vos courriers des 6 et 20 septembre 2011 et des circonstances du cas d'espèce ; la commune pouvait raisonnablement espérer qu'en faisant preuve d'entente le remplacement des deux conseillers démissionnaires se règle de manière intelligente, sans avoir à recourir à des élections complémentaires (qui ont évidemment un coût).

Par ailleurs, il n'est pas sans importance de relever que le mandataire de la liste n° 5 n'est pas Mme Annick Grossrieder-Voisin en sa qualité de première signataire de ladite liste, mais M. Christian Multone. Selon la loi, le premier signataire est considéré comme mandataire du parti en l'absence d'indication. En l'espèce, le reçu de la municipalité de Monthey du 6 octobre 2008 relatif à l'élection au Conseil général (pièce 17 annexée) indique clairement que le mandataire du parti est M. Christian Multone (la signature de celui-ci figure sur le reçu).

L'art. 211 al.3 est clair : la majorité des signataires doit se rallier à une candidature de remplacement. On ne saurait ainsi reprocher à la commune de veiller au respect de cette disposition légale et d'exiger de votre part que vous lui transmettiez la liste des signatures des parrains de la liste n°5 à l'appui des candidatures de remplacement présentées. La commune ne précise pas la procédure suivie lors de la démission de Mme Myriam Fianchini, en 2010, mais cet élément n'est pas déterminant puisqu'il n'y a pas d'égalité dans l'illégalité. Au demeurant, lors de démissions ultérieures de conseillers généraux, au printemps 2011, les signatures des parrains de la liste concernée ont été versées au dossier. »

C'est ce que j'avais eu l'occasion de dire. On a toujours réussi avec les autres partis à fonctionner de cette manière-là sans le moindre problème. Je crois que le contenu de la lettre est suffisamment explicite.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Je passe la parole à M. Dousse.

Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai pris note en lisant le document de M. le Juriste de l'Etat, document qui figure d'ailleurs sur le site de l'Entente et que chacun pourra consulter, que M. Multone a été désigné comme le représentant des parrains, cela ne s'est jamais produit à Monthey. Les parrains ont donc décidé cet automne d'apporter la liste de parrainage ou de la faire apporter à la commune par trois candidats au Conseil général pour savoir si vraiment ils seront eux à la place du premier signataire désigné comme parrains. C'est une chose qu'ils n'ont pas acceptée. Je pense que la présence de M. Multone au Conseil municipal a accéléré le débat, les parrains n'ayant jamais envoyé 10 signatures dans le cas qui concerne MM. Carruzzo et Cara. Je voudrais simplement dire que les parrains de la liste des candidats au Conseil général n'ont pas de relais dans notre Conseil. Ils ont simplement considéré que, vu l'élection déjà proclamée le 12 décembre de nos deux candidats, la question du 26 septembre était caduque. Ils liront donc le procès-verbal de la séance que nous aurons à disposition avant la prochaine séance du Conseil général. Je vous remercie.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Nous passons maintenant au point 7.4 de l'ordre du jour.



7.4 Budget 2012 : Question de Mme Angelika Schütz portant sur l'état de l'étude globale des circulations de la ville de Monthey

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par Mme Schütz lors de la séance Budget du Conseil général du 12 décembre 2011.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. E. Widmer, responsable du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, réponse à la question écrite de Mme Angelika Schütz du Conseil général du 12 décembre 2011, portant sur le compte 620.509.04.

L'étude du plan directeur a été menée de 2008 à 2012. Le bureau mandataire Team+ a procédé durant cette période aux études nécessaires.

Un groupe de travail, composé de 17 personnes, a rendu son rapport lors de sa dernière séance tenue le 10 janvier 2012.

Le coût total de cette étude du plan directeur de mobilités/circulations est de CHF 106'880. --, selon facture finale du 26 janvier 2012 du mandataire.

Le décompte global a été acquitté par deux demandes d'acompte en 2011, la dernière demande correspondant à la facture finale datée du 26 janvier 2012.

La somme de CHF 50'00. -- portée au budget communal 2012, permet de régler le dernier acompte du bureau d'étude qui se monte à CHF 45'708.50.

Quant au plan directeur des espaces verts, il est indiqué que ce dernier a été décidé par le Conseil municipal en date du 14 novembre 2011. La commande du mandat n'ayant pu être opérée formellement qu'après l'approbation du budget par le Conseil général en séance du 12 décembre 2011. Ce document devrait être finalisé avant fin juin 2012.

Pour rappel, le plan directeur des circulations est terminé. Le concept de densification est pratiquement terminé, il doit être présenté à la délégation de l'urbanisme. Le plan directeur des espaces verts est en cours de finalisation. La présentation de ces trois plans et du concept, qui doivent être fait ensemble, est prévue dans notre planification en mai 2012 au Conseil municipal, au plus tard tout début juin. Une information pourra être donnée en automne au Conseil général.

Merci.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Widmer.

La parole est à Mme Schütz.

Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)

Merci beaucoup Monsieur Widmer. Pour le moment, je n'ai plus rien à dire. Merci.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Nous passons maintenant au point 7.5 de l'ordre du jour.



7.5 Réponse à la question de M. Fabrice Thétaz portant sur l'entrée sud de Monthey et la problématique de la circulation aux heures de pointe

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Thétaz lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. E. Widmer, responsable du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

La Municipalité est consciente de la problématique de la circulation véhicules sur le territoire communal.

Partant du principe qu'il n'est pas réaliste d'envisager une diminution drastique du flux des véhicules aux heures de pointe, seuls des principes visant à alléger et réorganiser le déplacement individuel peuvent être imaginés et mis en œuvre.

Les réflexions d'agglomération et la mise en œuvre de leur programme d'infrastructures sont une des réponses à cette problématique.

Prendre des mesures et les mettre en œuvre pour reporter le trafic sur d'autres modes de déplacement est également une pierre apportée à l'édifice d'une mobilité durable.

Pour se faire, la Municipalité entend améliorer les infrastructures et réorganiser l'offre en stationnement pour une mobilité douce.

Le transport public urbain, en phase avec celui de l'agglomération, est également un acteur important. Pour cette raison des lignes de bus devraient être ouvertes pour une distribution fine du territoire communal. Cette mise en œuvre est déjà effective par le fonctionnement du bus urbain depuis janvier 2012.

Finalement, la mise en place de nouvelles infrastructures routières permettra de « déplacer » une partie du trafic et ainsi de décharger les axes principaux.

Il est noté que la mise en œuvre des mesures visant à faciliter la mobilité sur un territoire doit également être accompagnée d'un changement d'habitude de la population. Sans cette alchimie n'importe quel projet de mobilité ne sera qu'improbable.

Donc, suite au mois de juin, voire en automne avec le plan directeur des circulations.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Widmer.

La parole est à M. Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz (PLR)

Monsieur le Vice-président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, merci Monsieur Widmer pour votre réponse, vous me livrez là passablement d'informations. Je vais attendre donc le plan directeur des circulations qui va arriver d'ici la fin de l'année pour analyser tout cela calmement et, si nécessaire, je reviendrais avec d'autres questions.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Nous passons maintenant au point 7.6 de l'ordre du jour.



7.6 Réponse à la question de M. Alphonse Alonso portant sur la collaboration et les synergies possibles entre Monthey et Collombey au niveau de la police et des transports

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Alphonse Alonso lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur le Vice-président, vous avez omis la dernière phrase de M. Alonso : « est-il possible de recevoir une liste exhaustive des synergies existantes ou envisageables avec la commune voisine ? ». Pourquoi ? Parce qu'on a fait ce travail et, je ne vous cache pas que j'ai un certain plaisir à apporter à votre connaissance tout ce qui s'est fait depuis un certain nombre d'années. On ironise facilement sur les relations entre Monthey et Collombey et d'autres voisins. Finalement, vous verrez, après avoir écouté ce petit rapport, qu'il y a passablement de choses qui se sont mises en place.

Préambule

Trois ou quatre fois par année, il y a des rencontres qu'on nomme « le Conseil des Présidents » sous l'égide du Préfet. On y fait le relevé des problèmes en cours.

En octobre 2006, on avait examiné les concepts de fusion et de collaboration entre les communes du district de Monthey sur différents objets en se disant qu'il existe des situations ponctuelles, voire plus, où l'on pourrait, en fonction des tâches répertoriées, faire quelque chose ensemble. En 2006, ces fameuses tâches étaient : la police, le Service du feu, la Chambre pupillaire et les prestations en relation avec les personnes âgées.

Deuxième élément du préambule : les deux communes de Monthey et Collombey se réunissent ponctuellement à travers les services ou les municipaux concernés pour régler des questions que je n'ai pas trop besoin d'évoquer. Il y a eu notamment des rencontres des deux Conseils, le 30 août 2010, liées essentiellement à la desservance de la zone commerciale de Collombey-Muraz en limite de territoire. Le 19 décembre 2011, nous avons eu une rencontre où nous avons évoqué évidemment la question de la police intercommunale et le concept du concours Europan (les deux tiers du Conseil municipal de Collombey-Muraz sont venus lors de la présentation de ce concours au début janvier à la Halle Giovanola), la problématique de la taxe au sac suite à l'arrêt du Tribunal fédéral sur le financement du traitement des déchets et, enfin, l'opportunité d'une caserne commune pour le service du feu.

La liste exhaustive de M. Alonso, on l'a. Je la résume rapidement, mais vous verrez que cela concerne passablement d'activités et de secteurs.

Collaboration entre Monthey et Collombey-Muraz

Avec Collombey-Muraz, nous avons conclu des collaborations précises, une convention de droit public qui concerne la réalisation d'une route dans le secteur des Verneys et Clos Donroux (c'est le fameux rond-point Pré-Loup). Cette route intercommunale fait l'objet d'une procédure d'approbation menée par les deux communes. Il y a quelques oppositions.



Au niveau de la police, il y a des discussions en cours. Je crois pouvoir dire que nous avons mis tout à l'heure la dernière main pour le projet de convention qui sera soumis à nos collègues de Collombey-Muraz.

Transports publics :

Mise en place d'un bus sur appel dénommé « Publicar » en 2009 avec extension sur le territoire de la commune de Collombey –Muraz.

Réservoir d'eau :

Création d'un réseau d'eau sur la commune de Collombey-Muraz au profit de la commune de Monthey, au lieu-dit « Fays ». La convention de servitude a été signée le 2 avril 2004.

Electricité et eau potable :

Conclusion d'une convention avec la commune de Collombey-Muraz pour desservir la zone des Neyres au niveau de l'électricité, idem au niveau de l'eau potable.

Affaires sociales :

Tutelle – convention de droit public sur l'extension des activités du service de la « Tutelle officielle » de Monthey, en faveur de la commune de Collombey-Muraz.

Projet d'agglomération du Chablais,

Je n'insiste pas à ce sujet. Nous avons signé la convention le 22 décembre 2011. Au préalable, nous avons signé cette fameuse charte d'intention qui fait que tout projet qui se situe dans le fameux secteur sensible de la zone commerciale de Collombey-Muraz est à chaque fois adressé à la commune de Monthey pour qu'on puisse se prononcer et faire valoir notre avis, autrement qu'on avait dû le faire à l'époque où on avait dû faire une procédure d'opposition en bonne et due forme.

STEP, traitement des eaux usées :

Conclusion d'une convention avec la commune de Collombey-Muraz pour les eaux usées du secteur des Neyres.

Autres exemples de collaboration avec les communes environnantes

Pour le reste, je le dis rapidement. Au niveau des régions, il y a une convention signée notamment avec les communes du Haut-Lac pour la protection civile.

Affaires sociales : convention avec Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrents, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. J'avais signalé celle de Collombey-Muraz, mais nous avons les mêmes conventions avec toutes ces communes-là pour gérer les cas difficiles, puisque nous avons la chance d'avoir des professionnels qui s'occupent de ces dossiers.

Il y a le Plan d'Aménagement détaillé des Portes du Soleil avec toutes les modifications du plan de zones que cela a impliqué.

Il y a une convention de médiation sociale conclue en 2006, reconduite en 2010 qui englobe aujourd'hui les communes de Collombey-Muraz, Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph, Aigle, Bex et Ollon. Elle concerne la prévention de la délinquance et de la violence chez les préadolescents, adolescents et jeunes adultes.

Convention pour l'utilisation commune des ressources en eau potable avec la commune de Bex. Cette convention a été signée entre les communes de Bex, Monthey et Ollon en 2009 sur décision du Conseil municipal.



Avec Massongex, nous avons des conventions dans le domaine de la station de pompage sur le territoire de Massongex, au lieu dit "Isle d'En Bas". La commune de Massongex bénéficie d'une prestation de la police municipale de Monthey à l'essai depuis le 1^{er} juillet 2011. Idem avec Monthey et Massongex dans le domaine de l'Etat-major en cas de catastrophe.

Conclusion d'une convention entre les communes de Monthey et Massongex pour permettre le raccordement des eaux usées de la commune de Massongex à la STEP.

Conclusion d'une convention sur les prestations de police et de sécurité entre les communes de Monthey et de Massongex. C'est une vieille convention qui date de 1997 toujours en vigueur.

Avec Vérossaz : intervention de la police municipale de Monthey sur la commune de Vérossaz pour exécuter des tâches de police, son exécution est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Avec Troistorrents : convention concernant la STEP pour les eaux usées de Troistorrents. Conclusion d'une collaboration pour une interconnexion des réseaux d'eau entre Monthey et Troistorrents, selon décision du Conseil municipal du 14 novembre 2011. Conclusion d'une collaboration entre Monthey et Troistorrents pour assurer la distribution électrique dans la zone de Vers-Einsier.

Nous avons, à l'époque, convenu d'une prestation avec la commune de St-Maurice dans le domaine de la police qui est devenue caduque depuis environ 5 ans.

Cet inventaire n'est pas totalement exhaustif, mais il indique que la relation avec la commune de Collombey-Muraz est bien réelle et évolutive. Cette collaboration se développe également sous l'égide de la région et de manière particulière avec d'autres collectivités publiques régionales, et pas seulement de ce côté-ci du Rhône.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

La parole est à M. Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, vous dire que je suis satisfait de la réponse serait un doux euphémisme. Je suis pleinement content de ce que vous avez énuméré. Vous avez là jeté les bases de ce qu'on pourrait appeler, n'en déplaise à certains incrédules, une agglomération, un concept, une idée, peut-être même une fusion. « Osons rêver », comme on a pu le lire dans le « Vendredi » il y a quelques semaines en arrière venant d'un lecteur !

J'aimerais vous remercier pour le travail accompli discrètement, mais efficacement que cela soit pour l'élaboration de ce rapport ou pour toutes les conventions qui ont été signées avec nos communes partenaires et néanmoins voisines. J'aimerais également vous inciter à continuer sur cette voie qui ne peut être que la voie de la réussite ! Si j'osais, je vous dirais d'insister un petit peu pour favoriser des conventions concernant le Crochetan ou Radio Chablais, ou peut-être la déchetterie et, je m'arrêterai là.

Merci, bonne continuation.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Nous passons maintenant au point 7.7 de l'ordre du jour.



7.7 Réponse à la question de M. Christian Mayor portant sur l'installation d'une urne accessible 24h sur 24 pour le vote par correspondance

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Mayor lors de la séance du Conseil général du 21 février 2011.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Je redoute déjà que M. Mayor soit moins enthousiaste que M. Alonso compte tenu de ma réponse, mais vous conviendrez, Monsieur le conseiller général, qu'elle n'a quand même pas la même portée.

La question est de savoir si cette fameuse urne, à l'intérieur du poste de police, pourrait être installée définitivement en pratiquant une ouverture extérieure au bâtiment.

Il y a un petit rappel du contenu de la loi. Le vote par correspondance s'exerce de deux manières : selon l'article 14, par envoi par poste; selon l'article 15, par dépôt des enveloppes de transmission à la commune.

L'envoi des enveloppes de transmission par poste est possible dès la réception des enveloppes de transmission, soit, en général, trois semaines avant le scrutin jusqu'au vendredi qui précède le scrutin. Cette manière de procéder remplit la condition 24 heures sur 24.

Le dépôt des enveloppes de transmission à la commune dans une urne spéciale affectée à cet usage est régi par l'article 15 de l'ordonnance.

Il est spécifié que l'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée directement auprès du secrétariat communal, dans l'urne scellée à cet effet.

L'urne du dépôt à la commune doit être différente de l'urne par envoi postal. En outre, cette urne fait l'objet de mesures de sûreté prévues à l'article 16 de ladite ordonnance.

Cette disposition précise que l'urne destinée à recevoir les votes par dépôt doit, pendant les heures d'ouverture de ce mode de scrutin, rester sous la surveillance constante d'une personne de l'administration communale. En dehors de ces heures, elle est conservée en lieu sûr.

Si on adapte ces exigences à ce que l'on pratique actuellement à Monthey, le vote à l'urne à la commune est possible dès réception du matériel de vote jusqu'au vendredi précédant le scrutin, à savoir, en principe, durant trois semaines. Cette urne est sous la surveillance constante d'une personne (la même d'ailleurs) du secrétariat communal et ce durant les heures d'ouverture de l'administration communale, à savoir de 08 h.00 à 12 h.00 et de 13 h.30 à 17 h.00. Cette règle respecte en tous points les articles 15 et 16.

Pour répondre de manière plus spécifique à la question de M. Christian Mayor, selon l'article 15, l'urne doit se trouver au secrétariat communal et non au poste de police. De plus, la surveillance doit être constante, ce qui n'est pas le cas avec la police vu les tournus des agents.

Cette urne doit se trouver physiquement à l'intérieur du bâtiment communal et en aucun cas être accessible depuis l'extérieur pour des raisons de sécurité.

Si l'ouverture de l'urne pour le vote par correspondance se trouve à l'extérieur du bâtiment communal, il n'est plus possible de garantir les mesures de sécurité



exigées par la loi. En effet, des dégradations peuvent intervenir en tout temps et la surveillance fixée par la loi ne peut pas se faire de manière sûre (l'exemple qui vient à l'esprit serait celui du jet de liquide par l'ouverture, etc.).

Par une ouverture extérieure de cette urne, il ne serait plus possible de s'assurer que des enveloppes autres que celles des enveloppes de transmission transitent par ce biais. L'urne n'est, en effet, disponible que pour les enveloppes de transmission à l'exclusion de tout autre envoi aux services communaux.

En conséquence, cette réponse a été avalisée par le Conseil municipal après que notre Chancelier ait pris contact avec les services de l'Etat. Cette proposition de M. Mayor est évidemment tout à fait séduisante, mais nous considérons a priori qu'elle ne peut pas être suivie.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

La parole est à M. Mayor.

Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

Messieurs les Présidents, membres de l'Exécutif, estimés collègues, Monsieur le Président, vous faites une bonne publicité pour la Revue qui aura lieu le 5 mars. On ne pourrait pas mettre l'urne à l'intérieur du poste de police ! Il suffit de faire un trou dans la paroi à droite, l'urne serait donc à l'intérieur du poste de police. Si vous venez me dire qu'il y a le tournus des policiers et que l'urne pourrait rester peut-être 30 secondes sans surveillance, j'interdis dorénavant la réceptionniste de la commune d'aller aux toilettes ! Parfois, j'ai eu été déposer mon enveloppe et il n'y avait personne, parce que la réceptionniste n'est pas toujours là.

Monsieur le Président, soit vous faites preuve d'une mauvaise foi, soit je vous soupçonne de ne pas avoir lu la réponse qu'on vous a préparée là et d'être par conséquent autant surpris que moi de l'avoir lu. Monsieur le Président, d'habitude vous êtes bien meilleur que cela ! Ce que vous me dites là ne tient pas. On peut monter ensemble à la commune et aller voir. Il suffit de faire un trou dans le mur qui se trouve à droite afin que l'enveloppe puisse tomber dans une urne qui est à l'intérieur du poste de police. Si nos 21 pandores ne sont pas susceptibles d'être suffisamment adaptés pour surveiller une urne, cela deviendrait grave.

Merci Monsieur le Président.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Mayor.

Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour.

8. Divers

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

La parole est aux conseillers généraux.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

C'est une question écrite qui s'adresse à M. Multone, je suis d'autant plus contente de l'avoir faite sous forme écrite puisqu'il est absent ce soir.

Notre groupe a récemment été interpellé par un proche d'une personne bénéficiant des repas à domicile qui nous a appris que cette prestation n'était pas offerte le dimanche.



Si nous pouvons comprendre qu'il existe des contingences pratiques qui rendent la livraison des repas plus compliquée le dimanche, nous pensons toutefois qu'il doit être possible de trouver une solution pour que les personnes, qui ne peuvent compter sur leurs proches pour pouvoir manger un repas équilibré le dimanche, puissent le faire.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'effectuer un petit sondage auprès des personnes inscrites pour les repas à domicile afin de savoir qui serait intéressé par une livraison le dimanche et ensuite, en fonction des besoins, d'examiner par quel moyen nous pourrions répondre à cette demande et, cas échéant, à quel coût. Ceci nous paraît important dans la perspective d'une politique de maintien à domicile cohérente et efficace.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Monthey, un navire sans capitaine

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le PLR Monthey – Choëx est profondément choqué par les événements qui se sont déroulés à Monthey le 10 février. Choqué qu'une bande de jeunes puisse s'attaquer impunément aux policiers, gardiens de l'Etat de droit, choqué surtout par l'attitude du Président de la Ville et du Municipal de la sécurité. Pas un mot de compassion pour les agents dont le travail est exemplaire, pas le moindre propos pour dénoncer cette minorité malveillante qui pourrit la vie locale !

Partout ailleurs, un tel événement aurait provoqué un tollé de l'autorité, à Monthey pas un mot, silence radio, circulez, y a rien à voir ! En des temps où les bagarres au couteau sont devenues monnaie courante, finalement, quoi de plus banal que d'attaquer la police ?

Vue de l'extérieur, Monthey est perçue comme une zone de non droit dangereuse, un Bronx malfamé où le danger est à chaque coin de rue, et cela malheureusement ne date pas d'aujourd'hui. Facile de se retrancher derrière les lacunes du code pénal et de laisser années après années se détériorer le climat à ce point. Ailleurs on agit, on rend la vie impossible à ces délinquants, on renforce les effectifs et ainsi la visibilité de la police, on lutte contre la création de ghettos d'incivilité.

A Monthey rien de tout cela, on perd son énergie et son argent à régler les problèmes de nos voisins : Massongex ou Vérossaz et bientôt Collombey, pendant que le bâtiment communal est caillassé.

Votre passivité, Messieurs, est nuisible à l'attractivité de la Ville, mais votre responsabilité sera grande le jour où malheureusement un pas supplémentaire aura été franchi dans cette escalade de la violence.

Alors de grâce, Messieurs, agissez et pas seulement en proposant l'engagement d'un chien.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Il doit se passer quelque chose cet automne apparemment pour que M. Cachat se montre aussi virulent. J'ai simplement envie de lui rappeler qu'il y a quelques années, nous avons vécu un épisode qui nous avait exposés et mis en vitrine à Monthey : l'affaire Rachel. Ce n'était qu'un tragique fait divers qui n'avait rien à voir avec ces histoires de bandes rivales. Néanmoins, le fait est qu'à cette occasion-là j'ai eu droit à un Infrarouge. De plus, il y a eu deux ou trois fois le télé-journal en direct et Mme Micheline Calmy-Rey était venue à Monthey. Il se trouvait des gens, Monsieur Cachat, qui trouvaient que le Président en faisait trop. Evidemment, à cette occasion-là, il a eu l'opportunité de s'exprimer. Certains dans vos rangs disaient : « Tout de même, il en fait beaucoup ! ».



Puisque vous parlez d'effectifs renforcés, je ne sais pas si vous siégiez déjà au Conseil général à l'époque, dans les deux mois qui ont suivi ce triste épisode, le Conseil général était nanti de ma part d'une proposition. En cours d'exercice, nous avons demandé et obtenu un renforcement de deux unités de la police municipale de Monthey. On avait réagi très vite et très fort.

Monsieur Cachat, il me semble que vous êtes frappé d'amnésie sélective, phénomène qui touche les politiques trop ambitieux. Après l'affaire Rachel, Monsieur Cachat, nous avons vécu un bon répit. J'ai souvent eu l'occasion de dire aux autres Présidents de Ville qu'il suffit souvent d'une petite braise ou d'une étincelle pour que cela reparte. Il y a une année, même le Président de Martigny, qui faisait partie de la même commission que Mme Esther Waeber-Kalbermatten avait mise en place, me disait que j'avais de la chance et qu'il avait vécu bien pire que nous pendant une année puisqu'il y a eu des actes d'une autre agressivité.

On relativise tout cela, car le problème est beaucoup plus compliqué. Je laisserais au Municipal de la police le soin de compléter mon propos comme il a également été pris à parti.

Sachez simplement que j'ai fait partie de ce groupe de travail avec le Commandant de la police cantonale au sein duquel on a fait un certain nombre de propositions. Nous avons des contacts réguliers avec nos policiers. Lorsqu'on doit intervenir vis à vis de nos collaborateurs, on le fait avec la compassion, l'attention et la vigilance qui conviennent. On n'est pas là pour se donner en spectacle !

Je laisse M. Rouiller, s'il le désire, compléter mes propos.

Intervention de M. G. Rouiller, responsable du dicastère Sécurité

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je suis interpellé par l'ingratitude de M. Cachat. Je sais qu'on vit une année électorale, mais je pense qu'il y a des propositions qui peuvent être beaucoup plus constructives que celle que vous venez de faire.

Je ne sais pas d'où vous tenez vos sources, Monsieur Cachat ? Vous qui êtes proche du carnaval, vous devriez être un peu plus renseigné sur l'efficacité de la police. L'année passée, nous avons fait un débriefing du carnaval. Cette année, nous avons préparé le carnaval et ce dernier s'est parfaitement déroulé, car nous avons pris des dispositions en conséquence.

En ce qui concerne les personnes qui ont attaqué les policiers, vous savez comment cela s'est passé puisque tout le monde en a parlé. Sur les 12 personnes qui étaient concernées par l'affaire, 10 ont passé carnaval à l'ombre. Sauf erreur, ils y sont toujours. Deux personnes sont restées dehors. J'ai là le rapport qui a été lu par le responsable du ministère public du canton du Valais où, en présence des personnes, il leur a été dit : « Le procureur sous signé vous avertit formellement que, si un quelconque acte illicite perpétré par vous ultérieurement à votre remise en liberté de ce jour devait lui être rapporté par la police, il délivrera sans délai les mandats nécessaires à votre arrestation et présentera votre cas de détention au Tribunal des mesures de contrainte afin que vous demeuriez en détention jusqu'à votre jugement et, ce dans le but d'éviter toute nouvelle réitération ». En l'occurrence, ce document a été signé par les personnes qui ont entendu ce texte.

Ce travail a été fait sur la base d'une intervention du Président et de moi-même auprès de M. Bruchez pour qu'il intervienne auprès du Procureur qui les a entendus le lundi. Ce dernier les a incarcérés et ne les a pas laissés ressortir tout le long de carnaval. Si carnaval s'est très bien passé cette année, sans heurt, je pense que c'est grâce à des dispositions qui sont prises par la police municipale. Cette



dernière a été remerciée pour son travail. Les personnes qui ont été lésées ont été entendues, elles ont entendu le soutien de la Municipalité et de moi-même. Je pense que le travail qui a été exécuté a été fait en bonne et due forme. Maintenant, si cela vous dérange qu'on ait des collaborations dans la région, il faut régler votre discours et apprécier ce qui se fait sur la place.

Intervention de M. Gilles Cottet (PLR)

Je rebondis, toute proportion gardée, sur la question de M. Cachat. Ce n'est pas une question écrite, mais je pourrais le faire. Il y a longtemps que je me pose cette question.

Ceux qui suivent un peu la campagne électorale française auront tous entendu que les mots « karcher » et « racaille » reviennent à la mode en ce moment. A la demande de mes enfants, je me suis amusé à en lire la signification dans le Larousse ou le Petit Robert. Amusez-vous à aller voir et, vous verrez que les plus grandes œuvres littéraires françaises, Camus, Gide, Saint-Exupéry, Zola l'ont utilisé. Je trouve, pour le cas qui nous concerne, que c'est un terme parfaitement approprié.

Qu'est-ce qui empêcherait aujourd'hui la commune de publier l'identité, respectivement les photos de ces dangers publics notoires et multirécidivistes et, pourquoi ne pas transmettre ces informations aux commerçants, respectivement aux cafetiers pour filtrer ces individus ?

Cela m'intéresse de savoir ce qui empêche l'autorité de le faire.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Pour reprendre votre petite phrase de tout à l'heure, Monsieur le Président, je vais faire vite parce que j'ai plusieurs questions.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après de nombreux sacrifices et beaucoup de travail, il arrive qu'un sportif montheytan ou une équipe, décroche un titre national voire international, tous sports confondus.

Si son titre lui apporte un moment de gloire éphémère, il rejaillit également sur le club qui l'a formé.

Ce faisant, le club acquiert une certaine notoriété d'éducateur, ce qui ne peut que nous réjouir.

Serait-il dès lors possible que la Municipalité encourage cet esprit formateur en attribuant un encouragement financier aussi bien au club qu'au sportif ?

Nous avons appris dans le journal «Monthey ma Ville» du mois de décembre dernier que la Commune disposait dès le 1^{er} janvier de cette année d'un préposé «Information et Vie Economique».

Parmi les tâches qui seront les siennes, il devra s'occuper, entre autres, de la gestion de l'informatique.

Dès lors et puisque la Ville s'en est donné les moyens, la Municipalité peut-elle nous indiquer quand elle mettra en place un système Wifi dans les salles communales et sur les places du centre-ville ? Ceci d'autant plus que cette tendance tend à devenir la norme.

Monsieur Borgeaud, le printemps frappe à nos portes et vous aurez certainement constaté que les adeptes de sports en plein air recommencent à sortir. Ce faisant certains profitent de la zone sportive des Verneys pour leurs activités.



Toutefois avec le retour des beaux-jours, l'occupation des vestiaires devient rapidement problématique puisque ces locaux sont insuffisants pour absorber la quantité de sportifs qui fréquentent les lieux.

Monsieur Borgeaud, vous avez annoncé en première page du journal «Monthey ma Ville» du mois de juin 2009 que votre service des sports était en train d'établir un bilan des besoins et allait proposer des solutions acceptables pour pallier le manque d'équipements de la Ville. Aujourd'hui, soit près de 3 ans après votre annonce, pourrait-on connaître le résultat de cette étude et savoir si vous envisagez la création de vestiaires supplémentaires pour accueillir ces sportifs, ce qui éviterait à des membres de sociétés montheysannes de se changer sous les arbres ?

Le Club d'athlétisme T-R-T, l'Ovalie chablaisienne et le club de base-ball Aguilas, pour ne citer que quelques sociétés de la place, vous remercient de votre réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz (PLR)

Monsieur le Vice-président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les représentants du Conseil municipal, chers collègues du Conseil général, j'interviens ce soir au nom d'un certain nombre de citoyens montheysans habitant les quartiers résidentiels situés à proximité de la zone industrielle des Ilettes et qui se plaignent, depuis maintenant de nombreux mois, d'odeurs pestilentielles provenant de la société de recyclage Retripa. Cela peut être particulièrement dérangeant aux heures des repas. En effet, je vous laisse imaginer le plaisir que l'on a de manger sur la terrasse lorsque des odeurs de compost vous chatouillent les narines. Si cela n'intervenait que quelques jours par année, ce serait supportable, mais malheureusement tel n'est pas le cas. J'ajoute que la commune de Massongex a conscience de ce problème et qu'elle attend, aussi incroyable que cela puisse paraître, une plainte officielle pour intervenir ; je cite là un article du « Nouvelliste » du 23 février dernier. J'interpelle tout naturellement la Municipalité pour savoir si elle compte intervenir auprès de cette commune voisine pour tenter de régler ce problème.

Merci de votre réponse.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Thétaz, la parole est toujours au Conseil général.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur Cottet, ce n'est pas l'envie qui manque ! Pour reprendre l'épisode qui a été évoqué, deux personnes ont connaissance du rapport établi à cette occasion : M. Rouiller et moi-même. Lorsqu'on informe le Conseil municipal, on ne donne pas les noms des protagonistes. Ce n'est pas l'envie qui manque, car on aurait de sacrées surprises sur des jeunes de bonne famille qui n'ont pas des noms à consonance étrangère. Il se trouve qu'en plus de cela, ce qui est le plus choquant et qui donne envie de hurler, c'est qu'on a à faire à des gamins de 15-16 ans ! C'est époustouflant, mais c'est la réalité ! A ce niveau-là, vous ne pouvez pas juger tant qu'il n'y a pas de condamnation, il y a toujours une procédure à suivre. De plus, si je songe à la personne qui a été le principal acteur de ce triste épisode, il y a une protection par rapport aux parents, c'est une des raisons pour lesquelles on doit être très prudent.

Monsieur Alonso, concernant le préposé à l'informatique, on prend note de votre remarque. M. Coppex est effectivement en train de renforcer son service. Une personne sera engagée à 40 ou 50%.



Les deux questions qui concernent le sport, je me dirige vers mon Ministre des sports.

Pour les quartiers résidentiels, j'ai eu le privilège un jour de passer par là à l'heure que vous dites. Il n'y avait pas besoin d'être installé sur une terrasse à boire le pastis pour être désagréablement surpris, je vous rassure ! Je ne pense pas qu'en l'état des choses M. Schaller puisse faire quelque chose. On va néanmoins vérifier et voir ce qu'il y a lieu de faire, mais honnêtement, on n'a jamais été saisi directement.

Je passe la parole à mes collègues.

Intervention de M. G. Borgeaud, responsable du dicastère Enfance, Sports & Jeunesse

Monsieur Alonso, concernant les mérites sportifs et les subsides aux sociétés locales, tous les deux ans, on gère ces derniers. Je rappellerai quand même que les sociétés montheysannes ont la chance de bénéficier de la gratuité pour toutes les installations sportives, à part une qui a un contrat qui date de plusieurs années d'un arrangement avec la commune et les infrastructures à disposition.

Les mérites sportifs se font sur la base des enquêtes auprès des sociétés. Si elles ne nous donnent pas de nom au niveau des mérites sportifs, on n'a pas de nom à fournir à la commission. Certaines fois, on a, par le biais des journaux et de la presse, des noms qui arrivent à nos oreilles. A ce moment-là, on les propose au niveau de la commission. C'est un travail de commission qui se fait toutes les années.

Concernant le sport en plein air, particulièrement la zone des Verneys, on est en train de passer actuellement en zone sportive toute la zone se situant entre les Verneys et le manège. Il faut savoir que cette zone n'est pas attribuée à une zone sportive. La démarche est donc en train d'être faite, cela viendra au niveau du Conseil général. Puis, on aura l'achat des terrains à disposition. Un plan d'ensemble a été élaboré et présenté sommairement à la commission concernant toute l'occupation des terrains des Verneys. Actuellement, beaucoup de terrains sont liés à des activités de plein air et non en salle, car nous n'avons malheureusement pas suffisamment de surface à disposition. Quant aux vestiaires, on est conscient qu'il y a un manque réel, mais on ne veut pas partir dans des constructions sans savoir exactement ce qu'on va faire sur cette zone. C'est un problème qu'on connaît et qu'on essaie de gérer au mieux avec les locaux à disposition que l'on a aux Verneys.

Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, la parole est encore au Conseil général.

Intervention de M. B. Schaller, responsable du dicastère Travaux publics & Environnement

Monsieur Thétaz, concernant votre question, j'ai déjà entendu parler plus ou moins sérieusement de ce problème d'odeur. Je vais en parler demain matin avec M. Fellay, responsable de l'environnement, afin d'étudier avec plus d'attention ce problème.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président, je vous remercie pour l'information que vous m'avez donnée concernant le Wifi dans les salles communales et sur les places de la ville.



Monsieur Borgeaud, je connais l'existence des mérites sportifs, ce n'était pas exactement le sens de ma question. Mis à part le mérite sportif, j'aurais aimé savoir s'il était envisageable que la commune, par le biais des subsides (je ne sais pas comment vous fonctionnez), offre un encouragement financier, une enveloppe pour le sportif et le club formateur. Ma question portait simplement là-dessus. Concernant les infrastructures et les vestiaires, comme vous êtes en train d'étudier cette problématique, mais que, ici à Monthey, les projets durent longtemps, serait-il envisageable d'installer des vestiaires provisoires ?

Intervention de M. G. Borgeaud, responsable du dicastère Enfance, Sports & Jeunesse

Monsieur Alonso, des containers sont toujours possibles. Il faut un budget et donc que cela passe au niveau du Conseil général. Cependant, ce n'est pas dans notre optique actuellement de faire des constructions provisoires, parce qu'on aimerait bien développer cette zone rapidement. On a besoin de terrains si on veut développer tout le quartier de Noyeraya où il y a le terrain de football actuel. Si ce terrain devient utilisable pour de l'industrie, on devra trouver une solution. On essaie de développer très rapidement ce projet. Il est clair que cela prend du temps. Cet été, normalement, on pourrait rénover toute la piste d'athlétisme. Les mises en soumission vont se faire durant le mois d'avril pour des travaux à réaliser durant cet été. On est en train de travailler là-dessus. Pour les containers provisoires, c'est délicat, souvent le provisoire dure et on aimerait éviter ce cas de figure.

Pour les mérites sportifs, en règle générale, on offre un cadeau au lauréat qui peut éventuellement être une enveloppe financière pour lui. Pour le club formateur, cela se fait uniquement par le biais des subventions qu'on définit tous les deux ans.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Il y a un calendrier pour les infrastructures ?

Intervention de M. G. Borgeaud, responsable du dicastère Enfance, Sports & Jeunesse

Théoriquement, les infrastructures devraient passer en zone sportive durant cette année et, éventuellement déjà cette année, lancer la procédure d'achat des terrains. Cela dépend toujours des relations que l'on a avec les propriétaires. À l'heure actuelle, le prix du terrain est relativement élevé.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Merci pour ces précisions Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Deux de mes collègues me demandent de vous informer de la décision que nous venons de prendre au niveau du Conseil municipal tout à l'heure et, j'ajoute, à l'unanimité des membres présents : le rachat du Plazza. L'enveloppe correspondra au montant que vous nous avez alloué pour le budget. De plus, la dernière condition était l'exploitant. Un projet de convention lui a été soumis. On reçu quasiment quittance du contenu de cette convention. Puisque nous sommes talonnés à juste titre par les médias à ce propos, je vous informe ce soir que l'on vient de prendre cette décision.



Intervention de M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. C'était un grand plaisir de mener cette séance. Je remercie mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, les conseillères et conseillers, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie ainsi que les Chefs de service pour le travail de préparation de cette séance.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, merci d'apporter vos interventions écrites à notre secrétaire.

Je clos la séance.

A toutes et à tous je souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h07.

LE VICE-PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Sylvain Défago

Anne-Laurence Franz

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHÉY

RAPPORT SUR LA DEMANDE D'OCTROI D'UN SUBSIDE À LA SOCIÉTÉ ARTCOM POUR UN PROJET DE CARTE DE FIDÉLITÉ

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,
Délitroz Marielle, Présidente
Meldem Jacqueline
Défago Sylvain, suppléant
Croset Willy
Mayor Christian
Morisod Gérard
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

1 PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie afin d'entendre les arguments de Messieurs Alain Langel (Président ARTCOM) et François Clerc (Clerc Edition SA, fournisseur du matériel) ainsi que ceux de Monsieur Fernand Mariétan (Président de la Municipalité).

Sur la base des documents qui nous ont été transmis, ainsi que des discussions en séance, nous avons pu constater que ce projet a une portée beaucoup plus vaste que la seule fidélisation des clients par l'octroi de points. Ce système pourrait offrir des possibilités beaucoup plus vastes et variées, notamment en interaction avec de nombreux services communaux (théâtre, déchetterie, piscines, salles de sport, etc.).

2 SITUATION

La concurrence des centres commerciaux en périphérie se fait de plus en plus forte. Dans le centre ville, les commerces souffrent. Nombreux sont ceux qui n'ont d'autre choix que de fermer. Ils sont peu à peu remplacés par des agences immobilières, des bureaux de placement ou des commerces hybrides (tatouage, achat d'or, etc.).

Les nombreux travaux prévus en ville, tels que Troilletta, Bellagio, petite ceinture, vont induire de nouvelles perturbations et provoquer un certain marasme économique.

L'école hôtelière de Lausanne a été mandatée par ARTCOM afin de présenter des solutions permettant d'assurer la pérennité des commerces situés au centre ville. Les auteurs de cette étude sont allés à la rencontre de la population montheyenne: sur la base d'un questionnaire, ils ont tenté de mieux comprendre les habitudes, désirs et besoins en matière de commerce.

Cette étude révèle, entre autre, qu'Artcom reste méconnue en tant qu'association. Elle relève aussi un manque de communication et de cohésion interne qui rend difficile la réalisation de projets communs. Les personnes interrogées plébiscitent la rétribution de la fidélité comme meilleurs outil de fidélisation et estiment que cela les inciterait à fréquenter d'avantage les petits commerces. Les auteurs préconisent de changer complètement la stratégie de communication des Artisans et Commerçants, notamment par la création d'un nouveau site Internet qui servira

de pilier central. Ils proposent aussi de trouver de nouveaux slogans ainsi que le remplacement des actuels chèques-cadeaux.

3 MOYENS

Le pilier central du système de fidélisation est le nouveau site Internet d'Artcom. Le but de cette solution d'e-marketing réside dans la création d'une plateforme incontournable pour toute personne ou entreprise recherchant des informations générales, un produit ou un service en particulier. Ce site ambitionne de devenir un des premiers portails d'information régionale. Il permettra également aux commerçants et aux personnes fidélisées de consulter leur compte, voire d'effectuer des transactions.

Une importante médiatisation pourra être faite autour de ce système de fidélisation car il représenterait une première en Suisse pour une utilisation de fidélisation: la technologie RFID (Radio Frequency Identification).

4 RFID ?

Il s'agit d'une version moderne du code-barres qui fonctionne sans contact et à courte distance. Il s'agit d'une minuscule puce électronique capable d'enregistrer et de restituer des informations grâce à une petite antenne. Cette technologie peut être intégrée dans toutes sortes de supports, tels que cartes de crédit, porte-clefs ou autre vecteur original. Il est prévu que dans les cinq à dix prochaines années cette technologie soit intégrée à tous les téléphones portables.

Le RFID est désormais une technologie éprouvée mondialement depuis plusieurs années. Grâce à son niveau de sécurité elle est utilisée dans de nombreux domaines. Dans l'alimentaire, un système RFID est intégré aux étiquettes des produits afin d'assurer la traçabilité. Elle remplace porte-monnaie, clefs (maison, voiture) et peut servir de contrôle d'accès pour des bureaux ou des services publics (déchèterie). Utilisée par certains domaines skiables pour le contrôle des abonnements, elle pourrait l'être aussi pour les piscines, théâtres ou bibliothèques.

Selon le type d'antenne utilisée la distance d'utilisation peut-être de 10 centimètres pour la solution proposée et jusqu'à deux mètres pour des applications spécifiques (télépéage d'autoroutes).

En France, aux Pays-Bas et en Belgique les puces RFID remplacent peu à peu les cartes de crédit, elles servent de titre de transport pour les transports publics et sont utilisées pour les passeports biométriques. En Suisse elles servent déjà au marquage des animaux de compagnie et d'élevage.

Chaque puce RFID a un numéro unique et elle contient un certain nombre de positions mémoires servant à l'enregistrement d'informations pour plusieurs applications différentes. Cette spécificité fait qu'elle peut être complètement anonyme car les données nécessaires y sont stockées directement rendant ainsi inutile l'utilisation d'une base de données centralisée.

Les lecteurs qui permettent de lire les informations des puces RFID sont de petits lecteurs qui peuvent être portables et tenir dans une main. Ils peuvent être programmés pour accéder à une partie spécifique de la mémoire de chaque puce à l'aide d'un système de cryptage des données. Ce cryptage rend impossible l'accès aux données de la puce par des tiers non autorisés.

Ce système sans contact garantit une durée de vie importante des lecteurs et des puces.

5 CARTE DE FIDÉLITÉ « VILLE DE MONTHEY »

Ce système permet à chaque commerçant d'attribuer un certain nombre de points pour chaque franc d'un achat réalisé dans son commerce. Ces points d'une valeur de 10 centimes chacun seront cumulés sur la carte de fidélité des clients et pourront être utilisés pour faire des achats dans n'importe quel autre commerce ayant adhéré au système.

Naturellement un règlement sera fait afin de veiller à ce que les adhérents donnent des points et ne fasse pas que de les encaisser.

Les lecteurs de cartes seront mis à disposition des commerçants intéressés contre une participation de 100.- par an et par lecteur. Ceci permettra aux nouveaux venus d'entrer dans le système à n'importe quel moment. Naturellement, ce système de fidélisation est ouvert à tous les artisans et commerçants de la ville de Monthey (Illettes, Préville, etc...). A ce jour, Manor est prête à participer avec des actions ponctuelles, Migros et Coop n'ont pas dit non.

A noter encore qu'aucune information personnelle ne sera inscrite sur ces cartes. Il n'y aura que le numéro unique de la carte et les transactions de points. En cas de perte de la carte, les points seront perdus. Si la perte est signalée le numéro de la carte en question pourra être bloqué. Une inscription facultative sera proposée par le biais du site Internet.

6 COÛTS ET DEMANDE D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE

La réalisation du nouveau site Internet a déjà été prise en charge par Artcom et plus de cinquante membres se servent déjà ou se sont engagés à utiliser la vitrine virtuelle qui sera bientôt accessible au grand public. C'est aussi cinquante membres qui se sont dits intéressés par le système de fidélisation.

La gestion et la facturation des montants correspondants aux points entre les participants se feront par le biais d'une plate-forme Internet afin de diminuer au maximum les frais administratifs.

Budget carte « Ville de Monthey » :

Plateforme Internet pour la gestion des cartes	40'000.-
12'000 cartes de fidélité 4.-/pce + rabais 50%	24'000.-
100 lecteurs RFID à Fr. 600.-/pce	60'000.-
Total :	<u>124'000.-</u>

Artcom propose de prendre 50% à sa charge et nous adresse une demande de participation pour les 62'000.- restants, ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement et de maintenance de Fr. 10'000.- par an dès la deuxième année. Cette participation inclut la mise à disposition gratuite de 20 lecteurs pour les différentes entités de la commune.

7 UTILISATION PAR LA COMMUNE

Il est facilement imaginable que l'on puisse acheter une place de théâtre grâce aux points accumulés. La commune pourra décider quels services (piscine, patinoire, théâtre) accepteront les cartes de fidélité à titre de paiement ceci pour ajouter un attrait supplémentaire au système et sans pour autant distribuer de points.

Ces cartes pourront aussi servir pour le contrôle d'accès à la déchetterie. Elles pourraient aussi être acceptées comme moyen de paiement pour les parcmètres et servir à de très nombreuses autres utilisations.

8 CONCLUSIONS

Une commission ad hoc sera créée afin de mettre sur pied ce système. Elle sera composée de deux ou trois membres d'Artcom, d'un Municipal, du responsable de l'informatique communale ainsi que du fournisseur des cartes.

Les membres de la commission tiennent vraiment à préciser qu'il ne s'agit pas seulement d'une carte de fidélité mais bel et bien d'une carte multifonctions ouvrant la porte à de très nombreuses autres applications. Cette solution, qui a les avantages de ses inconvénients, se

Commission de gestion du Conseil Général de Monthey

Rapport sur la demande d'octroi d'un subside à la société ARTCOM pour un projet de carte de fidélité

présente presque comme un choix de société car elle pourrait, à terme, remplacer les badges d'accès, la monnaie des parkings et servir de manière innovante la population de notre belle cité.

La commission demande à la Municipalité de veiller à ce que l'intégration de ces nouvelles technologies et leurs applications dans l'infrastructure communale ne débouchent pas sur des systèmes "mammouth", gros et ingérables. Elle insiste auprès de tous les acteurs de ce dossier afin qu'elles servent à améliorer les conditions de vie des Montheysans avec des solutions innovantes et simples.

Ce système de fidélisation de la clientèle apparaît comme un plus pour les petits commerçants et il va créer une nouvelle émulation entre les commerçants. Ces cartes de fidélités proposées ne sont qu'un volet d'un projet plus large visant à améliorer la visibilité et l'attractivité des commerces montheysans. Cette solution est innovante et inédite. Nous espérons qu'elle permettra aux Artisans et Commerçants Montheysans d'atteindre les buts fixés et ainsi maintenir l'attractivité du centre ville.

La Commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'accepter l'octroi du subside de Fr. 62'000.- ainsi qu'un montant de Fr. 10'000.- par an dès la deuxième année de fonctionnement.

Monthey, le 18 février 2012

Marielle Délitroz
Présidente

Marc Colombara
Rapporteur